

Demain
soir
à
l'université

Le Quartier Latin

PORT PAYE A MONTREAL

Journal bihebdomadaire de l'Association Générale des Étudiants de l'Université de Montréal

BIEN FAIRE ET LAISSER BRAIRE

MONTREAL, 5 NOVEMBRE 1963

VOLUME XLVI — NUMERO 15

Le F.L.Q.
renaîtra
des
cendres

CAS SPÉCIAUX POUR LES BOURSES

par Chantal GAGNON

Sur l'invitation du ministre Gérin-Lajoie, les représentants des étudiants au Comité Consultatif des Bourses sont allés le rencontrer mercredi dernier au Parlement. Voici, grosso modo les questions-réponses qui se sont échelonnées tout au cours de l'entretien d'une heure environ.

De qui est composé le Comité de Revision des cas spéciaux ?

De M. St-Arnauld, de l'Université de Montréal

M. l'abbé Gréco, de Laval

M. l'abbé Sirois, de Sherbrooke

Rév. Nose, de McGill

M. Tanguay, Secrétaire du Service de l'Aide aux Étudiants

M. Hector Joyal, Directeur du Service de l'Aide aux Étudiants

M. Marcien Roy, secrétaire du Comité Consultatif des Bourses.

Normes des cas spéciaux proposées par les étudiants et acceptées par le ministre

Normes des cas spéciaux proposées par les étudiants et acceptées par le ministre.

Il a été proposé et accepté par le ministre que soient ac-

ceptés comme cas spéciaux, dès cette année :

1 — Les étudiants dont le père ou la mère sont décédés, séparés ou ont un revenu minime pour l'année 1963-64, dû au chômage, à l'invalidité ou à toute autre cause.

2 — Les étudiants qui doivent payer une pension à leur famille.

3 — Les étudiants qui n'ont pu trouver de travail d'été.

4 — Les étudiants "en rupture de bans" avec leurs parents.

5 — La réponse, au niveau des études supérieures, de deux étudiants ou plus.

6 — Les étudiants qui, pour d'autres raisons non citées, vivent dans des conditions jugées spéciales.

Les étudiants proposent au gouvernement de procéder au recouvrement immédiat des sommes dues par les bénéficiaires passés de bourses et de prêts. (Ministre) - Oui d'accord. D'ailleurs, le système de recouvrement des prêts n'a jamais été très efficacement organisé. Il y a environ 1 millions à recouvrer...

Le ministre ajoute : « Vous ne pensez pas que les journeaux étudiants pourraient donner

non seulement un côté de la médaille, mais pourraient aussi donner l'autre ? »

Le ministre de poursuivre : On me signale que le 28 octobre, sur 18,000 chèques entrés, 9,000 seulement ont été réclamés.

Les étudiants. - C'est au Comité des Universités à répondre, ils n'ont fait aucune publicité, ils n'affichent aucune liste.

Il ne faut pas oublier les étudiants qui sont allés chercher une bourse et qui avaient un refus...

La collaboration des Universités, là-dessus, n'est pas merveilleuse...

Statut de l'Université

Le ministre. - Si le statut de l'Université était changé, on peut concevoir que le gouvernement dirait :

— on ne veut pas augmenter les frais de scolarité.

— pour cela, on ne fera pas telle ou telle dépense, on retardera nos projets d'expansion, on retardera telle recherche, etc...

Le F.L.Q. face à la justice

Qu'est-il arrivé aux jeunes terroristes membres du Front de Libération du Québec ? Dans quelles circonstances précises les a-t-on arrêtés et quel rôle aurait pu jouer un certain Jean-Jacques Lanciault lors de leur arrestation ? Quel sort leur a-t-on réservé lors de l'enquête du Coroner et lors de l'enquête préliminaire ? Pourquoi n'ont-ils pas subi de véritables procès ? Ont-ils, oui ou non, été l'objet d'un quelconque marché entre la Couronne et la défense, ou bien leur sort était-il absolument inévitable dans le contexte judiciaire actuel ?

A toutes ces questions, et à d'autres qu'on voudra bien lui poser, Me Guy Guérin, avocat de plusieurs des accusés va tenter de donner une réponse, lors d'une conférence Mignault sortant de l'ordinaire et due à l'initiative conjointe du conférencier et du Comité d'Education de la Faculté de Droit.

Cette conférence aura lieu mercredi le 6 novembre, à 8 heures P.M. à l'auditorium de l'Université de Montréal.

Invitation cordiale à tous.

Sur la côte du Pacifique

Semaine du Canada français

(F.M.) Du lundi 4 novembre au vendredi 8 novembre se tiendra à l'Université de Colombie Britannique une semaine du Canada français. Des représentants des universités françaises (Montréal, Laval et Sherbrooke) ainsi qu'un délégué de F.A.G.E.C.C.Q. ont été invités à participer à des séminaires sur « le rôle de l'Union Canadienne des Étudiants », sur le « séparatisme », sur « le Statut de l'Éducation supérieure dans le Québec », sur le « Fédéralisme et les Relations fédérales-provinciales » et nombreux autres.

Parmi les personnalités canadiennes françaises qui adresseront la parole aux étudiants, on peut remarquer : Paul Gérin-La-

joie, Guy Frégault, Pierre Bour-gault, Maurice Lamontagne.

Il y aura exposition de 40 peintures de peintres canadiens-français, 200 livres dont les auteurs sont Canadiens français; on projettera une série de films canadiens-français et un concert sera donné par les Jeunesses Musicales.

Les deux représentants de l'université de Montréal sont Ronald Montcalm et Richard Poul-liot tous deux étudiants en Droit.

Cette initiative de l'Université de Colombie Britannique s'inscrit dans le désir des Canadiens anglais de mieux connaître les Canadiens français.

AVIS

concernant les Bourses

Les étudiants qui ont reçu une réponse non-satisfaisante, à leur demande de bourse et qui entrent dans la catégorie des cas spéciaux, tels que définis dans un autre texte, doivent, s'ils désirent avoir une revision de leur cas, se procurer un formulaire à cet effet. Ils pourront trouver ce formulaire, à partir d'aujourd'hui même, au Trésor de l'Université, au secrétariat de l'A.G.E.U.M., 3e étage Centre Social ou au Comité d'Education (612, Centre Social). Remplissez vos formulaires au plus tôt.

Cinq plumes d'or

par Michel BEAULIEU

La Presse Etudiante Nationale vient de décerner cinq plumes d'or à autant de personnalités du monde journalistique.

C'est lors de l'ouverture de son 4e Congrès annuel que l'organisme étudiant a tenu à récompenser deux journalistes étudiants qui avaient particulièrement contribué à l'essor de la classe étudiante. Il s'agit de Gilles Gariépy et de Jacques Girard.

Le premier est l'actuel rédacteur-en-chef des journaux « Vie Etudiante » et « La Crue », tandis que le second est membre du Comité de Rédaction de la revue « Maintenant » après avoir été durant les deux dernières années directeur du « Quartier Latin ».

M. Réal Pelletier du quotidien « Le Devoir » recevait une Plume d'Or pour souligner l'intérêt qu'il a toujours manifesté envers le milieu étudiant.

D'autre part, deux autres journalistes dits « professionnels » ont reçu un prix identique. Il s'agit de M. André Laurendeau, rédacteur-en-chef du quotidien « Le Devoir », et de M. Gérard Pelletier, rédacteur en chef du quotidien « La Presse ».

« Le Quartier Latin »

UNE FEUILLE "COMMUNISSE"

par Denis BENARD

C'est un bruit qui court, une rumeur qu'on propage à voix basse et qui, dans certains milieux, prend l'allure d'une condamnation. Une autre rumeur, fille de la première, voudrait que la plupart des étudiants soient révolutionnaires, séparatistes à outrance, agnostiques ou athées, pourquoi pas « communisses ». Dans la même ligne, les étudiants « pas communisses du tout », espèce en voie de disparition, représenteraient une fraction infime de la population étudiante. Minorité confinée au silence, bafouée dans ses tentatives réactionnaires, et surtout, sujette à un baillonnement systématique en ce qui regarde le « Quartier Latin ».

En réalité, qu'en est-il ? Pour s'en rendre compte, une cinquantaine d'étudiants et d'étudiantes de l'I.S.S.R. (Institut Supérieur des Sciences Religieuses) ont tenu à rencontrer M. Guy Bertrand, directeur du « Quartier Latin ». M. Bertrand s'étant empressé de répondre à l'invitation, la rencontre eut donc lieu mardi dernier, soit le 29 octobre.

Après un court exposé sur les statuts du « Quartier Latin », surtout vis à vis de l'A.G.E.U. M., M. Bertrand a donné quelques précisions quant à la formation de l'équipe du « Quartier Latin » et quant à la poli-

tique de ce même journal. Il ressort principalement, des déclarations de M. Bertrand, que le « Quartier Latin » ne se veut pas l'organe exclusif d'une chapelle quelconque, soit séparatiste, soit agnostique ou autre. Il se veut plutôt démocratiquement ouvert à tous les étudiants qui peuvent y trouver un moyen d'expression à leur portée.

Cependant, M. Bertrand a lui-même noté que beaucoup d'articles, présentés aux fins de publication, reflétaient chez leurs auteurs certaines tendances, parfois des tendances certaines, à un séparatisme militant ou à l'agnosticisme. Ce qui ne veut pas nécessairement dire que le journal lui-même partage ces tendances ou les endosse. De fait, la responsabilité du « Quartier Latin » n'est directement engagée qu'en ce qui a trait aux éditoriaux.

En fait, le véritable problème n'est pas que les articles publiés par le « Quartier Latin » soient à caractère séparatiste, agnostique ou autre. Leurs auteurs doivent demeurer libres de penser et d'écrire à leur guise et, en cela, il faut leur accorder le bénéfice de la sincérité. Toutefois, il est surprenant de constater que la partie, dite adverse, brille par son absence ou ne se manifeste que par de ra-

res et timides interventions. C'est là le problème ! Qu'il y ait sur le campus des chrétiens convaincus, des agnostiques, des anti-séparatistes, cela ne fait pas de doute. Mais, que ces gens ne sentent pas le besoin de s'exprimer, de prendre position, de faire le contrepoids de certaines affirmations, voilà qui peut sembler étrange. Faudrait-il encore parler de « possession tranquille de la vérité » ? Il faut souhaiter que ces personnes seront bientôt prises d'une démanaison violente au niveau du pouce et de l'index... Cela les portera peut-être à écrire !

Il est encore un endroit où la présence de ces gens peut paraître faire défaut : c'est au niveau même de l'équipe du « Quartier Latin ». Et pourtant, encore une fois, il n'est pas question de mesures discriminatoires de ségrégation camouflée. Aux dires de M. Bertrand, ils ne se sont tout simplement pas présentés. Il est assez évident que ceux, qui n'éprouvent pas un besoin irrésistible d'écrire quelques articles pour le « Quartier Latin », ne se proposeront pas comme membre du comité éditorial ou comme chargé des nouvelles. A cet égard, il serait juste de féliciter ceux qui occupent maintenant un poste au sein de l'équipe du « Quartier Latin ». Cela, même s'ils ne semblent pas s'acquitter de leurs fonctions d'une façon toujours heureuse, au sens et aux dires de certains lecteurs.

Croira-t-on toujours que le « Quartier Latin » est une famille « communisse » ? C'est bien possible et, il pourra arriver encore qu'on l'intercepte dans certains collèges. Pensera-t-on toujours qu'il exerce une censure malveillante à l'égard d'articles, allant à l'encontre d'une politique tendancieuse qu'on lui prête ? C'est possible aussi, quoique moins probable. Pour en avoir le cœur net, ne suffirait-il pas d'écrire un article ou deux pour le « Quartier Latin », en prenant position contre une telle politique, si politique il y a... ? Sans doute, rien ne ferait plus plaisir au directeur du « Quartier Latin » que de voir son journal servir de porte-voix à un véritable dialogue entre étudiants. Il en rêve peut-être...

Ouverture de la Maison de la Paix

La Maison de la Paix de Montréal, inaugurée le jour des Nations Unies, 1963, a été établie comme centre d'assemblées et de travaux pour la paix.

Située dans le centre de la ville, cette maison bilingue comprendra les bureaux des divers organismes pour la paix, et offrira un programme intéressant de conférences, de lectures, de soirées-poésie et de pièces dramatiques données par des artistes locaux, aussi bien qu'une série d'études, de débats et de concerts folkloriques.

La maison de la paix logera aussi les divers mouvements pour le désarmement et la paix. C'est là que se trouveront les locaux des revues qu'ils publient.

A partir du 18 novembre la Maison de la Paix poursuivra la série de conférences sur « Les Obstacles à la Paix » qui débatait le printemps passé. Des professeurs, des personnalités littéraires et des religieux seront parmi les conférenciers.

La série de conférences traitera de questions comme « Comment se comparent les contributions canadiennes aux nations sous-développées avec ceux des autres pays ? », « Est-ce que le désarmement aboutira à un chômage massif ? », et « Conflits et solution dans le Roman Moderne ».

La Maison de la Paix se donne aussi la tâche d'attirer les étudiants étrangers dans la vie sociale montréalaise.

Art Blakey et les Jazz Messengers à Loyola

Art Blakey et les « Jazz Messengers » donneront deux concerts, dimanche le 10 novembre à l'auditorium du collège Loyola, 7141 ouest rue Sherbrooke. Il y aura deux représentations : à deux heures trente de l'après-midi et à huit heures trente dans la soirée.

Si le nom d'Art Blakey vous revient facilement à la mémoire, c'est sans doute à cause de l'éclatant succès qu'il remporta

avec ses « Jazz Messengers » lors du Festival de Jazz de Montréal en août dernier. Le groupe est composé de Blakey à la batterie, Hubbard à la trompette, Shorter au saxophone, Fuller au trombone, Walton au piano et Workman à la contrebasse.

Les billets sont en vente au prix de deux dollars et un dollar et cinquante pour les étudiants, au kiosque du Centre Social.

Vient de paraître :

Une anthologie au futur

Deux grandes maisons d'édition, The Ryerson Press de Toronto et les Editions du Jour, de Montréal, viennent de publier une anthologie bilingue dans laquelle se côtoient 16 jeunes poètes.

Poésie 64 — Poetry 64 rassemble en effet en un seul volume 6 poètes de langue française : Gérald Godin, André Brochu, André Major, Françoise Bujold, Paul Chamberland et Michel Garneau et 10 de langue anglaise : Frank Davey, Lionel Kearns, George Bowering, John Newlove, Myra Von Riedemann, Margaret Atwood, Gwen MacEwen, Harry Howith, K.V. Hertz et Henry Moscovitch dans leurs textes les plus significatifs. Grâce à ce livre nouveau le lecteur peut donc prendre connaissance

des différences et des similitudes d'une poésie qui s'écrit, à l'heure actuelle, de Percé à Vancouver.

Poésie 64 — Poetry 64 est un panorama du verbe présenté et préfacé en anglais par John Robert Colombo, jeune écrivain torontois et en français par le poète et romancier Jacques Godbout.

Comment fut établi le choix des poètes ? Il faut lire le livre pour le savoir ; mais disons qu'une condition essentielle était demandée aux auteurs : ne jamais avoir figuré dans une anthologie, n'avoir pas 30 ans. C'est ce qui fait que ce livre de 160 pages est une anthologie au futur, un guide sérieux de la poésie de demain.

ÉLECTIONS à L'A.E.F.A.

par Roger SOUBLIERE

Les élections se terminaient la semaine dernière à la faculté des arts. Les étudiants se sont donnés un nouvel exécutif dont voici les noms :

Président : Jean-Guy Beaudoin
Vice-Président : Gustave Larocque
Vice-Président : Claude Brochu
Secrétaire : Nicole Brossard
Trésorier : Jean Loïselle

CONSEILLERS :

Jan Stafford
 James Stafford
 Robert Belleville
 J.C. Lefebvre
 Hubert M. Benoit

Marcel Henry
 Martin Gagnon
 Léonard Landry
 Gisèle Robitaille
 Jacques Tétrault

Notons que l'Association des Etudiants de la Faculté des Arts n'a pas encore adhéré à l'A.G.E.U.M. On en discute sérieusement. Espérons que le groupe qui prend la relève saura donner un service adéquat à ses membres. La tâche sera très ardue car la formation de l'association est récente et le recrutement se fait difficilement à cause de la dispersion des étudiants et des classes.

GÉRARD PELLETIER DEVANT LA P.E.N.

Lorsque M. Gérard Pelletier a déclaré au banquet d'ouverture du congrès de la P.E.N. que « dans la presse étudiante les préoccupations culturelles, politiques et artistiques ont pris le pas d'une façon qui me paraît dangereuse sur le plan social » et que « la classe étudiante plonge dans l'inconscience bourgeoise des problèmes sociaux », il a fourni la critique la plus juste et la plus sévère d'un caractère malheureux de l'action étudiante.

Les revendications étudiantes ont insisté beaucoup sur des objectifs abstraits et théoriques comme la promotion de l'éducation, le développement de la culture, l'épanouissement national du Canada français et autres. Elles ont cependant été d'un laconisme désespérant face à certains problèmes concrets qui constituent tout de même les préoccupations quotidiennes de la majorité de la

population. A-t-on vu les étudiants réclamer entre autres une augmentation du salaire minimum, une loi empêchant l'exploitation par les compagnies de crédit et l'accroissement des

cois moyen, souvent la classe étudiante s'est cantonnée dans un langage et un champ d'action inconnus du reste de la société.

Toutefois, il ne faut pas blâ-

commentaire

prestations d'assurance-chômage.

En fait, on peut dire que les étudiants ont eu tendance à oublier le gagne-petit et ses difficultés peut-être moins exaltantes que celles du syndicalisme étudiant mais beaucoup plus prêt de la réalité sociale québécoise. Alors que les démagogues du Crédit Social attaquent de front les problèmes auxquels fait face tous les jours le québé-

mer outre-mesure les étudiants à ce sujet. Ils sont sur ce point le reflet fidèle de toute une tradition intellectuelle. M. Gérard Pelletier en dénonçant cette « inconscience bourgeoise » chez les étudiants, se trouvait en quelque sorte à se dénoncer lui-même non pas en tant qu'individu mais en tant qu'un des leaders de la pensée québécoise.

Sans doute faut-il que les étudiants se rendent compte de cette carence et y remédient au plus vite. Mais peut-être faudrait-il que la génération de « Cité Libre » fasse, elle-aussi, son examen de conscience.

Michaël McANDREW

PRIÈRE DE L'ÉTUDIANT

(Extraite du Carabin)

Notre Père qui êtes à Québec,
Que votre nom soit respecté,
Que votre règne demeure,
Que votre volonté soit faite,
Sur le campus
Comme au ministère.
Donnez-nous aujourd'hui,
Notre pain quotidien,
Et pardonnez-nous nos offenses
Si offenses il y a
A demander des sous
Pour vivre et pour s'instruire,
Comme nous pardonnons
A ceux qui veulent nous offenser
En coupant nos bourses.
Ne nous poussez pas à la grève
Encore moins à la révolution
Mais délivrez-nous du mal
En remplissant vos promesses.

Amen.

LIBERTÉ ACADÉMIQUE !

Ce soir, en M-415, à 8 heures 15 p.m., Monsieur Philippe Garigue, doyen de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université de Montréal, prononcera une conférence intitulée : *Liberté académique et université catholique*.

Comment l'université catholique peut-elle garder une absolue objectivité scientifique ? Comment les impératifs académiques peuvent-ils éviter d'interférer avec les restrictions d'ordre religieux ? Quelle est la nature et le sens de la liberté des catholiques dans une institution universitaire ? Voilà quelques-uns des problèmes que Monsieur le Doyen Carigue abordera dans son exposé.

PRIX DE LA P.E.N.

par Michel BEAULIEU

Lors de l'ouverture du 4e Congrès de la P.E.N. (Presse Etudiante Nationale), jeudi soir dernier, on a procédé à la traditionnelle remise des griffes et trophées.

Griffe d'Or

La Griffe d'Or, accordée au journal étudiant qui a manifesté la meilleure vitalité journalistique durant l'année scolaire 1962-63, revient pour la deuxième année consécutive au journal *Le Collégien* du Séminaire de St-Hyacinthe.

Griffe d'Argent

La Griffe d'Argent, qui récompense la meilleure présentation technique, a été accordée au journal *Le Micro* du Collège St-Jean-Eudes.

Griffe d'Azur

La Griffe d'Azur revient cette année au journal *Echange* du Collège des Eudistes de Montréal. Cette griffe veut souligner une amélioration nette sur l'année précédente.

Griffe Pourpre et Griffe de Corail

Le meilleur journal miméographié reçoit la Griffe Pourpre, et le mieux amélioré dans cette catégorie reçoit la Griffe de Co-

rail. La première a échu au journal *Nemrod* du Collège de Hauteville, et la seconde au journal *Le Roc*, de l'École Régionale Petit-Rocher de la région du Nouveau-Brunswick.

Autres prix

Ont également reçu des prix, le journal *Ste-Marie* de l'institution du même nom pour les meilleurs éditoriaux, *Le Collégien* (Griffe d'Or) pour ses textes sur l'économie, *La Nouvelle Abeille* du Séminaire de Québec pour ses textes sur les sports, et de nouveau *Le Collégien* pour ses textes sur les problèmes sociaux.

Les journaux *Escale* et *Brébeuf* ont remporté chacun un prix; le premier pour l'excellence avec laquelle il a exploité le thème de l'année dernière, tel que proposé par la P.E.N., soit : « Structuration du milieu étudiant »; le second pour le sérieux avec lequel il a traité des Arts et Lettres.

Les deux mêmes journaux recevaient de plus deux prix communs. Le premier, un prix spécial, récompensait le meilleur journal « conjoint » publié au cours de l'année, tandis que le second, le prix 'Maintenant' était accordé au journal qui avait publié les meilleurs textes à caractère religieux.

Les relex à Poly: Ça grouille!

La fin de semaine dernière avait lieu à Poly la première d'une série de rencontres conjointes Laval-Sherbrooke-Poly. C'est la première activité de ce genre dans les annales des étudiants ingénieurs de la province de Québec, et nous espérons qu'elle devienne chez nous une tradition bien enracinée.

L'esprit de ces rencontres est celui de la bonne humeur et de la franche camaraderie, seuls cadres qui, selon nous, facilitent une connaissance plus réelle et naturelle des autres. Il ne faudra donc pas s'étonner alors des moyens que nous employons pour atteindre ce but!

Nous remarquons donc, entre autres, dans le programme de la fin de semaine, un smoker, une danse, des discussions, visite de Poly, de l'Exposition Française...

C'est les yeux pochés et la voix rauque, derniers vestiges des nombreuses discussions enflammées et séminars que nous avons eus (!) que nous nous

sommes quittés dimanche soir, en attendant de se rencontrer dans deux semaines, à Sherbrooke, et pendant le Carnaval de Québec, à Laval.

Il faudrait aussi mentionner que Poly reprendra encore cette année ses échanges renommés avec Toronto, dont l'esprit est comparable à celui du Varsity Week-End de l'A.G.E.U.M.

Achille Tassé à l'U.C.E.

(M.B.) — Un nouveau directeur du Comité F.N.E.U.C. — maintenant U.C.E. — vient d'être nommé remplaçant de l'ancien directeur Ronald Montcalm. Ce dernier, on le sait déjà, a été élu vice-président de l'Union Canadienne des Etudiants.

Le nouveau directeur, Achille Tassé, est depuis un an vice-président national de la Presse Etudiante Nationale. Il a été, durant ses années de collège, directeur du journal *Sainte-Marie* et président de l'Association Générale des Etudiants du Collège Sainte-Marie. Il étudie actuellement en Sciences Politiques.



Achille Tassé

Le comité U.C.E. est le responsable des liaisons entre cet organisme et l'A.G.E.U.M. et dépend directement de l'exécutif.

ÉDITO

par Guy BERTRAND

LE DROIT DE GRÈVE POUR TOUS

Les ingénieurs doivent-ils se syndiquer ? La reine peut-elle négocier avec ses employés ? Un syndicat d'infirmières est en journée d'études. Le gouvernement Lesage accepte de percevoir à la base les cotisations de ses employés syndiqués. Beaucoup de choses ont changé en peu de temps.

L'individualisme a de moins en moins sa place dans le monde. Face à l'industrialisation, la petite entreprise doit disparaître. Face à la complexité des échanges à l'intérieur de la société, l'Etat doit intervenir dans des domaines de plus en plus nombreux. Face à l'importance des problèmes qui se posent (sous-développement, guerre nucléaire, automation, surpopulation, etc.) l'initiative individuelle doit faire place à la responsabilité collective.

Les coopératives, les grandes corporations et l'Etat monopoliseront de plus en plus la direction de la société. Les employés auront donc à faire face à des patrons anonymes de plus en plus puissants et de moins en moins nombreux. Le phénomène de socialisation progressive est irréversible. Il joue d'ailleurs autant au niveau du capitalisme que du socialisme. L'employé d'une vaste entreprise et l'employé de l'Etat sont à peu près dans la même situation. L'entreprise privée et l'Etat

doivent se recouper étant donné la corrélation entre l'économie et la politique.

Dans un tel contexte, les employés professionnels, fonctionnaires ou autres, devront de plus en plus agir collectivement. Cela impliquera parfois des revendications et des moyens de pression. Il ne faudrait pas se surprendre de voir même des syndicats professionnels avoir recours à la grève plus souvent comme l'on fait les médecins de la Saskatchewan.

Lorsque le conflit surgira entre des employés et une entreprise privée, une garantie supplémentaire de justice tient à la présence de l'Etat comme arbitre éventuel. Il revient à l'Etat de faire respecter les droits de chacun et de maintenir l'ordre. Il n'y a donc rien d'anormal à ce que l'Etat doive parfois intervenir dans les affaires d'un syndicat.

Mais une situation plus complexe se présente quand l'Etat agit comme employeur. Tel sera pourtant de plus en plus le cas. L'Etat doit intervenir dans plusieurs domaines afin d'assurer le respect du bien commun plutôt que celui d'intérêts particuliers. Bien plus, pour nous Canadiens français, l'Etat est un de nos seuls espoirs de libération économique.

L'Etat sera donc de plus en plus juge et partie, face à ses employés. Juge puisqu'il est responsable

de maintenir l'ordre et la justice. Partie parce qu'il devra payer. Il importe donc de garantir à la fois les droits des employés et des contribuables. Pour ce, les fonctionnaires au sens large du mot (c'est-à-dire incluant les employés des institutions largement subventionnées : infirmières, instituteurs, etc.) doivent avoir à leur disposition un moyen de revendication suffisamment efficace et puissant : le droit de recours à la grève.

Toutefois il ne faut pas laisser le contribuable à la merci de toutes les grèves d'employés de l'Etat. Celui-ci doit conserver son droit d'intervention. Un gouvernement qui décide par une législation de suspendre une grève ou de mettre en tutelle un syndicat, ne le fera pas à la légère. Ces causes se jugeront devant le tribunal de l'opinion publique.

Celle-ci sera appelée à s'occuper de ses affaires. Le contribuable devra évaluer les services que lui rendent tels fonctionnaires eux-mêmes contribuables.

Mais afin de réaliser un équilibre, il faut distribuer justement les pouvoirs de pression sur l'opinion publique. Cela implique revendications collectives, cela implique droit de grève pour les fonctionnaires et les employés professionnels.

blocs notes

Grève ...

Grève ... :

Quand tu nous tiens !

Simultanément à Montréal et à Toronto, un groupe d'infirmières oublie leurs malades pour « étudier un peu ». Les marins, Hal Banks en tête, mettent un instant en péril une transaction vitale à l'économie canadienne. Dès qu'ils se sentent brimés, les étudiants, à l'université et même à l'école, voient soudain un mot leur monter aux lèvres : la grève ! ... Et j'en passe : depuis quelques années, la ronde infernale s'accélère ; à qui mieux mieux, tous et chacun brandissent à deux bras cette arme que le Moyen âge, pour le meilleur ou le pire (?),

ignorait encore sous sa forme moderne : la grève !

Réaction normale contre l'autorité, symbole vivant de notre démocratie, fléau social du XXe siècle : tous les qualificatifs sont désormais susceptibles de s'accrocher au mot « grève ». Mais, quoiqu'on en dise, elle n'en possède pas moins le pouvoir d'opérer une étrange métamorphose : le faible qui devient menaçant au point de faire plier le fort !

Evidemment, à l'origine, le bien fondé du droit de grève ne souffre aucune discussion : l'industrialisation ayant anéanti l'individualité paysanne pour créer l'entité ouvrière urbaine, cette dernière ne pouvait faire valoir ses droits avec succès que par le canal de la force collective. A cette époque, en somme, la grève larguait de force un pont sur le fossé séparant l'ouvrier du patron ... et elle valait !

Ce pont, de nos jours, s'avère-t-il encore nécessaire ? Ce fossé patron-ouvrier existe-t-il toujours ? ... Indubitablement, la grève prend aujourd'hui une importance qui effraie : à ce train, elle risque même, dans quelques années, de s'incruster dans nos habitudes quotidiennes : Ce droit, légitime à l'origine ne s'orientait-il pas vers la catégorie des fléaux sociaux ? A la limite, peut-être ; mais l'action est lancée : comment maintenant résoudre le problème qu'elle peut poser ?

Abolir le droit de grève ne constituerait qu'un retour à l'injustice initiale : les employeurs, en général, n'étant que de vils exploités en puissance, la transformation alors ne tarderait pas. Alors quoi ? La seule solution plausible s'avère en définitive idéaliste : que chacun use avec réserve de son droit de grève ... on croirait retrouver ici un principe égaré de la somme de saint Thomas ! ... et peut-être est-ce vraiment trop exiger de la nature humaine que de mettre en oeuvre un principe thomiste !

En somme, le problème peut, je crois, se ramener à une question d'équilibre : n'ayant jamais personnellement été attiré par la physique, des quelques cours de cette science qui me furent (avec brutalité) infligés par

mon alma mater, j'ai néanmoins retenu que l'équilibre parfait ne s'obtenait que par déséquilibres successifs ... à quand l'équilibre d'usage du droit de grève ?

Guy DANCOSSE

LE QUARTIER LATIN

journal bihebdomadaire de
l'Association Générale des Etudiants de l'Université
de Montréal

Membre de la Presse Etudiante Nationale

Directeur : Guy Bertrand
Co-Directeur : Michel Beaulieu
Rédacteur en chef : Serge Ménard
Assistante à la rédaction : Denise Daoust
Secrétaire de la rédaction : Francine Martel
Chef des nouvelles : Chantal Gagnon
Arts et Lettres : Robert Mackay

Editorialistes : Pierre Beausoleil, Serge Lachapelle, Michèle Rivet, Michel Saint-Aubin, Stéphane Venne.

Chargés de chroniques : Marc Blouin (économique), Gerald Charbonneau (éducation), Louis Dagneau (affaires internationales), Guy Dancosse (affaires nationales), Louise Garreau (agréologie), Emmanuel Garon (syndicale), Wilhelm-B. Pellemans (sports).

Maquettiste : Jacques Elliott

Publicité : Georges Lefebvre - RE. 7-6561
Abonnement pour l'année universitaire : \$3.00
C.P. 6128 - Local 707 - RE. 8-9616
2222, ave. Maplewood, Montréal 26

Imprimé à 975, rue De Bullion, Montréal 18 | JACQUES de LAMIRANDE ENRG.

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

MADemoiselle : ARRÊTEZ ET RÉFLÉCHISSEZ

Mlle Denise Bombardier,
à s : Quartier Latin,
Chère petite Demoiselle,

J'ai sous les yeux certains exemplaires du « Quartier Latin » parus cette année. Ce qu'ils ont de commun : vos articles.

Je vous ferai sûrement plaisir : ils sont représentatifs d'une jeunesse au ventre plein qui exige toujours plus (pas mieux), qui se révolte à tout propos et veut communiquer, propager son instinctif « Nego » à tout son entourage. Trois ou quatre fois dans le moins, j'ai pu lire des variations sur ce même thème : « C'est révoltant ».

Une simple constatation s'impose : l'adaptation au milieu qui caractérise tout être intelligent n'est certes pas l'aplâtrisme, l'indifférence. (N'ayez crainte, ce mal ne vous atteindra jamais). Mais il n'est pas non plus l'étalage public de vos désillusions tardives provenant d'une prise de conscience entre votre idéalisme absolu, individuel et peut-être justifiable et la réalité quotidienne qui a le don de faire pâlir tellement de belles théories et de beaux idéaux.

L'intelligence qui, dans le temps, prépare une synthèse intellectuelle, personnelle ainsi qu'un plan d'action et qui tâche d'y incorporer pour lui donner une stabilité nécessaire, une échelle des valeurs authentiques. (C.F. Pascal, P. no 793)

L'esprit critique permettant un calcul des erreurs nécessaires à toute pensée qui se veut objective : esprit critique qui fera éviter justement d'affubler d'absolutisme toutes les opinions que l'on puisse émettre.

Ceci dit, petite « Marie-Anne » du Québec, je passe à l'observation sui-

vante qui saute aux yeux de quiconque, par mégarde, lit vos articles : votre manque effarant d'autonomie intellectuelle laisse supposer un manque plus grave d'une autre autonomie.

Vous adhérez à des solutions de problèmes actuels non parce que vous les avez passées au crible de la raison individuelle ce qui vous permettrait d'être moins illusionnée, éblouie par ces mesures (Bill 60, Gratuité scolaire) mais parce que vous vous sentez appuyée par la majorité ou encore parce que, vous fiant à votre opportunisme politique, vous savez bien que la majorité sera un jour de votre côté si tout marche selon vos plans. (R.I.N., etc.)

Notez que le mécanisme révolutionnaire que l'on essaye au nom de la légalité, de mettre en marche actuellement pourra sans doute vous rendre raison demain. Mais il est à deux tranchants : il pourra vous renier plus tard lorsqu'il vous aura « exploitée » à sa fin. Fin qui peut être toute autre que celle que vous croyez savoir...

Vous reprochez à M. Coupal de citer M. F.-A. Angers, en le traitant de réactionnaire (discutable) et de stupide individu.

Je crois sur cela qu'il prend beaucoup plus de courage et de lucidité pour citer au Québec, F.-A. Angers que M. Cheput ou un autre de ces vendeurs de produits politiques dont le consommateur aura à faire les frais.

Avant de vous laisser, je tiens de mon côté à citer un auteur qui par son respect envers l'homme et les valeurs qui en émanent, pourra vous porter profit : M. Albert Schweitzer.

« Une discussion d'homme à homme ou une controverse contre des idées comme celles qui faisaient la grandeur du XVIIIe siècle, n'ont plus lieu aujourd'hui. A cette époque, le respect aveugle des opinions collectives était inconnu. »

« L'individu suppose pour lui-même et pour les autres qu'avec la nationalité, la confession, le parti politique, la position sociale et d'autres appartenances, tout un ensemble d'opinions est établi d'avance et de façon irrévocable. »

« Ce procédé par lequel nous nous devons mutuellement la qualité d'être pensant, porte par euphémisme le nom de respect de la conviction d'autrui, comme si une conviction réelle pouvait exister sans réflexion. »

(Déd., all. 17. - ang. 28-29.)

Demaiselle, lorsque vous vous proposerez encore d'écrire : arrêtez et réfléchissez après lecture de ces petits textes. Et lorsque vous croirez que vous avez réfléchi assez longuement : arrêtez vous encore : réfléchissez.

J'espère que malgré la purge de réflexion que je vous conseille, vous demeurerez assez objective pour convenir de son urgence impérieuse.

Que Dieu vous garde et son esprit vous inspire et vous éclaire.

Luc RACICOT.

tribune libre

Au sujet de "Tipasa et Pigalle"

Dans la conclusion d'un article de Jacques Morissette (« Quartier Latin », 24 octobre 1963) je relève un échantillon de ce qu'il est convenu d'appeler malhonnêteté intellectuelle, ou à tout le moins distraction.

On lit : « Depuis longtemps l'Eglise catholique a refusé la sépulture à certains artistes qu'elle considérait comme ses pires ennemis. Elle l'a refusée à Molière et à Adrienne Lecouvreur parmi tant d'autres, on ne sera pas surpris qu'elle l'ait maintenant refusée à Edith Piaf, celle qui ne connaissait que trois mots : AIMER, AIMER, AIMER. »

Je ne veux pas nier le fait de ces trois refus de l'Eglise catholique; je ne veux pas non plus l'approuver d'avoir posé ce geste, plutôt brutal il faut l'admettre; je ne veux même pas nier qu'une certaine « Eglise catholique » (?) ait vu d'un bien mauvais oeil, il y a quelques siècles et plus près de nous encore,

les artistes qui paraissaient sur les planches. Mais je veux faire remarquer que Jacques Morissette brouille la sauce quand il assimile le cas de Piaf à celui de Molière : pour Molière, UN de ses « crimes » était d'avoir été comédien; ce n'est plus vrai pour Piaf. C'est pour autre chose qu'on lui a refusé la sépulture; ce n'est pas parce qu'Edith Piaf était une artiste, encore moins parce qu'elle « ne connaissait que trois mots : AIMER, AIMER, AIMER ».

Il ne s'agit pas de savoir, encore une fois, si le motif du refus (le divorce) est valable ou mesquin, mais de bien établir quel il est.

L'Eglise catholique est ennemie de certaines choses : qu'on lui en laisse porter toute la responsabilité; mais ce dont elle est amie, comme de produire du beau, de l'humain et de l'amour, qu'on n'en fasse pas insidieusement l'adversaire : ce serait s'afficher malhonnête ou distrait.

Bertrand DESAULNIERS.

L'O.J.C. TUE LA C.N.G.

Rigaud, le 10 octobre 1963.

Monsieur Louis Dagneau,
« Quartier Latin ».

Cher Monsieur,

La Cie de Gestion (Compagnie Nationale de Gestion) a été conçue et fondée sur le principe de la démocratie par M. F.-J. Lessard.

Pour donner un essor plus rapide à la C.N.G., M. Lessard a cru bon de faire appel à l'O.J.C. (Ordre de Jacques-Cartier). Il ne s'est jamais imaginé que ce groupe chercherait à prendre le contrôle de la Compagnie. Il les croyait assez honnêtes pour mettre en place les compétences aux postes qui en commandent. Il n'a pas mis un long temps à s'apercevoir qu'il avait commis une grave erreur.

Aussi, dès 1960, il s'est démené comme un diable pour réparer son erreur, en avertissant environ 1,500 actionnaires de l'état des choses et des conséquences possibles, probables, certaines pour lui qui menaçaient la vie de la Compagnie. La plupart des actionnaires ont dressé l'oreille mais ne pouvaient pas croire une chose pareille parce qu'ils ne connaissent rien aux affaires. M. Lessard s'est senti obligé de démissionner parce qu'on ne voulait pas tenir compte de ses avis (d'homme éclairé et clairvoyant c'est moi qui le dis).

Voilà l'histoire résumée de la C.N.G.

Bien à vous.

Emile THERRIEN, M.D.,
Simple actionnaire.

LA MAISONNÉE

spécialiste de la cuisine canadienne vous invite à venir déguster ces plats appréciés par un grand nombre de vos confrères.

Un nouveau Valère

5375, rue Gaienneau



Westinghouse

Les représentants de la compagnie seront à l'école Polytechnique les 12 et 13 novembre pour y interviewer les gradués de 1964 en génie électrique, mécanique et physique

Un programme d'entraînement bien déterminé est offert, en vue de préparer les candidats à des postes responsables en :

PLANS ET DEVIS (DESIGN)
RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT
TECHNIQUE DE FABRICATION
GENIE INDUSTRIEL
MISE EN MARCHÉ D'APPAREILLAGE
ÉLECTRIQUE

Ces emplois offrent une occasion exceptionnelle aux gradués sérieux, de se créer un avenir assuré.

Echelle professionnelle de salaires et augmentation basée sur le rendement, en plus d'excellents bénéfices marginaux.

Consultez votre Bureau de Placement pour de plus amples informations, pamphlets descriptifs ou entrevues.

LE PLAN D'ASSURANCE-VIE DE L'A.G.E.U.M. EST FAIT SUR MESURE POUR VOUS

CE PLAN VOUS DONNE \$10,000.00
DE PROTECTION
POUR UNE PRIME ANNUELLE
DE SEULEMENT \$10.00

Jusqu'à deux ans après la fin de vos études, vous avez la garantie (quelque soit votre état de santé à ce moment) que vous pourrez assurer votre vie, **aux taux en vigueur** à cette date. (Au cours des 5 dernières années les taux d'assurance-vie ont baissé. Il est probable que cette baisse continuera). Le plan de l'A.G.E.U.M. vous garantit cet avantage important.

Pour que le plan soit mis en vigueur, il faut que la majorité des étudiants y souscrivent.

Pour que majorité il y ait, **VOTRE** participation est essentielle.

Signez tout de suite votre carte d'adhésion, et attachez-y votre chèque. (Si vous n'avez pas reçu de carte, procurez-vous en une sans retard au secrétariat de l'A.G.E.U.M.)

Aidez l'A.G.E.U.M. à vous aider

Pour tout renseignement au sujet de ce plan et de vos problèmes d'assurance-vie en général, consultez :

ROBERVAL PARADIS

Tél: Bur. VI 2-3453
Rés. CR 9-7752

Nouvelles internationales étudiantes

RUSSE ET ANGLAIS A L'HONNEUR

Le III^{ème} Festival international des théâtres étudiants se déroula à Zagreb du 8 au 15 septembre avec la participation entre autre des théâtres étudiants d'Allemagne, de France, d'Angleterre, d'Italie, de Hollande et de l'URSS. Le répertoire était varié. En général, les théâtres étudiants ne jouèrent pas de pièces de leur propre littérature nationale. Pour terminer le festival, furent distribués des prix donnés par le journal étudiant « Studentski list » (Zagreb). La Russe Ludmila Lisina et l'Anglais Roderick Joyce reçurent chacun une distinction. (Student, Belgrad).

(Miroir des étudiants)

Le Prêt d'Honneur

et le recteur

29 octobre 1963

M. Samuel-L. Gagné,
Président général de la Campagne 1963,
Le Prêt d'Honneur.
Montréal.

Monsieur le président,

Le Prêt d'Honneur, oui, et plus que jamais !

Les besoins étudiants sont en effet immenses. Il est malheureux et fort dommageable que l'aisance d'une minorité apparemment nombreuse donne l'impression que toute la population étudiante possède les mêmes facilités. C'est faux. Les soucis financiers, je le sais, assaillent la masse et lui rendent difficile la concentration intellectuelle. Et c'est en définitive la collectivité canadienne-française qui y perd quand les meilleures intelligences n'arrivent pas à leur pleine culture.

On peut ne pas approuver toutes les initiatives des jeunes mais on manquerait gravement de vision si, à cause de cela, on se dissociait de la génération montante. Elle a de l'idéal, elle veut servir la communauté à laquelle elle appartient; il est impérieux de se tenir près d'elle.

J'ai appris avec intérêt l'entente faite par les dirigeants du Prêt d'Honneur avec les institutions financières pour multiplier les ressources disponibles. Félicitations et remerciements aux inspireurs de cette formule nouvelle.

Je vous souhaite donc plein succès, lançant à la population le plus vibrant appel pour qu'elle vous apporte son entière collaboration.

Agréé, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Irénée LUSSIER, P.D., recteur

ART BLAKEY et les (Jazz Messengers)

DATE : dimanche, 10 novembre

ENDROIT : Collège Loyola (auditorium central)
7141 ouest, rue Sherbrooke

DEUX REPRESENTATIONS : 2 h. 30 p.m. et
8 h. 30 p.m.

PRIX : \$2.00 et \$1.50 pour étudiant

Billets en vente aux endroits suivants :
Université de Montréal
(La Société Artistique)
Sir George Williams
McGill
Le Collège Loyola
Centre du disque, 2,000, rue Crescent

BIENTÔT MIDI-JAZZ À L'UNIVERSITÉ

Jeudi, le 7 novembre prochain, grand concert de jazz, à midi et quinze, au Grand Salon du Centre Social. L'admission est gratuite pour tous. Au programme : l'ensemble de jazz Lee Gagnon (dix musiciens) et l'orchestre de Dixieland de Nat Reider (six musiciens).

Ce concert unique et tout à fait sensationnel est présenté à TOUS les étudiants par la Société Artistique de l'A.G.E.U.M. en collaboration avec l'Union

des Musiciens de Montréal, grâce à laquelle ce concert est offert à tous sans frais d'admission.

L'ensemble de Lee Gagnon est très connu des amateurs de jazz montréalais. Il a fait partie deux fois du Festival de Jazz de Montréal (1962 et 1963), donne de nombreux concerts à la télévision et a même pénétré dans l'enceinte du Conservatoire. Quant au style de l'ensemble, certaines critiques ont dit y avoir retrouvé des sonorités à la Stan Kenton. Mais il a réussi

de toutes façons à se développer une « manière » très personnelle qui en fait un ensemble très spécial et qu'on ne peut rattacher en fait à aucun autre ensemble. Disons qu'il s'agit de toutes façons de jazz « moderne ».

Quant à l'orchestre de Nat Reider, il a été ici l'instigateur du jazz « dixieland ». Il jouit d'une excellente réputation, ayant été au Festival de Jazz de Montréal en 1961. Il a fait également de nombreuses apparitions à la télévision.

Le concert de jeudi midi aura donc l'avantage d'offrir une vue plus complète du développement historique du jazz. L'orchestre de Nat Reider donnera d'abord un répertoire puisé dans le dixieland et l'ensemble de Lee Gagnon prendra ensuite la relève pour illustrer un jazz plus contemporain.

Le concert sera précédé d'un court exposé par Lee Gagnon, expliquant aux auditeurs chacune des formations du programme, le sens et la dimension de leur répertoire, etc.

Que tous ceux qui seront disponibles ce midi-là se rendent au Grand Salon. Non pas avec l'esprit d'aller y entendre une conférence, mais avec l'assurance d'assister à un concert de jazz de grande qualité ou d'acquiescer enfin la base d'une culture et d'une formation dans ce domaine. L'occasion est unique.

André DUBOIS,

directeur

Société Artistique

Cas spéciaux — bourses

Il est proposé par l'A.G.E.U.M. secondé par Laval et adopté

a) Que soient considérés comme cas spéciaux dès cette année :

1. Les étudiants dont le père ou la mère sont décédés, séparés, ou qui ont un revenu minime pour l'année 63-64, dû au chômage, à l'invalidité ou à toute autre cause.
2. Les étudiants qui ont une pension à payer à leur famille.
3. Ceux qui n'ont pu trouver de travail d'été.
4. Ceux qui sont en rupture de bans avec leurs parents.
5. La présence au niveau des études supérieures de 2 étudiants ou plus.
6. Les étudiants qui vivent dans des conditions spéciales.

- b) Qu'une publicité intensive soit faite immédiatement par le Service de l'Aide aux Etudiants concernant ces cas.
- c) Que toutes les normes déjà existantes soient considérées comme non valables pour les cas précédents et que tous les cas soient étudiés au mérite.
- d) Que le Comité des cas spéciaux siège et donne des réponses aux demandes dans le plus bref délai possible.

Extrême urgence actuelle...

Il est proposé par l'Université Laval que tout en acceptant une politique d'ensemble commune nécessaire, les cas d'extrême urgence soient réglés par le Service de l'Aide aux Etudiants immédiatement selon les données valides recueillies dans les Universités.

4 = Pour 2 = contre 3 = abstention

Recouvrement des sommes dues...

Il est proposé par Laval secondé par M. Brazeau que le Comité Consultatif recommande au gouvernement :

- 1) De procéder au recouvrement immédiat des sommes dues par les bénéficiaires passés de bourses et de prêts.
- Unanimité**
- 2) Que les prêts statutaires et supplémentaires soient consentis aux étudiants, que les prêts ainsi faits soient aux termes et conditions financières déjà existantes.

Pas d'obstruction...

Il est proposé par l'A.G.E.U.M., secondé par Sherbrooke que le gouvernement affecte toutes les sommes nécessaires pour accorder les bourses et prêts aux étudiants selon les recommandations du Comité de Revision.

Adopté à l'Unanimité

Nouvelles normes...

Il est proposé par l'A.G.E.U.M., secondé par McGill que le directeur du Service de l'Aide aux Etudiants fasse part aux membres

du Comité Consultatif, avant son application, de toute nouvelle mesure concernant les normes affectant les étudiants, même si la dite mesure a été approuvée en principe, par les membres du dit Comité.

Unanimité

Nouveau formulaire...

Il est proposé par l'A.G.E.U.M. et secondé par Ottawa que le directeur du Service de l'Aide aux Etudiants fasse imprimer d'ici mercredi prochain, un nouveau formulaire pour les cas demandant une revision et l'envoie immédiatement aux Universités.

8 = pour 1 = contre 1 = abstention

Il est proposé par Laval que les formules valides de demande de revision utilisées jusqu'à maintenant servent de base d'étude pour le travail du comité de revision.

Unanimité

Liste prioritaire...

Il est proposé par Laval secondé par Montréal que le Comité d'Education de chaque association ou son équivalent soit chargé d'établir en collaboration, si possible, avec les autorités de l'université une liste prioritaire à partir du questionnaire, de cas spéciaux à soumettre au Ministère de la Jeunesse.

Comité de revision...

Il est proposé par l'A.G.E.U.M. qu'un représentant étudiant du Comité Consultatif soit délégué par ce dernier à titre de membre consultant, au Comité de Revision du Service de l'Aide aux Etudiants, et que les autres membres puissent être admis comme observateurs.

5 = Pour 2 = contre 4 = abstention

Il est proposé par l'A.G.E.U.M., secondé par McGill que le représentant étudiant au Comité de revision soit Marcien Roy.

Unanimité

Coopération...

Il est proposé par Sir George Williams que la coopération la plus étroite possible soit maintenue entre les associations et les autorités des Universités pour l'envoi des formules de revision.

Unanimité

Il est proposé par l'A.G.E.U.M., secondé par Sir George Williams que le Service de l'Aide aux Etudiants étudie les cas spéciaux et que les membres du Comité Consultatif soient tenus au courant des modalités et critères selon lesquels les dits cas spéciaux seront étudiés et des décisions prises à leur sujet.

8 = pour 0 = contre 3 = abstention

Pour les cas d'urgence... dépannage

Etant donné que le Service de l'Aide aux Etudiants a appliqué cette année de nouvelles normes et que les étudiants rencontrent du fait une situation d'urgence, il est proposé par l'A.G.E.U.M. et secondé par M. Brazeau que soit institué par le gouvernement un fonds de dépannage sous forme de prêts, dans le plus bref délai possible.

Suzanne Bergeron

"Du talent pour dix"

Suzanne Bergeron, une artiste merveilleuse, sans limite, constamment en évolution, sans répétition et parfaitement consciente des possibilités de chaque couleur et du lien qui doit exister entre celles-ci et ses œuvres. Aussi elle n'utilise qu'un nombre restreint de couleurs sans pour autant limiter son ex-

pression, mais au contraire elle les reconstruit sous différentes nuances. L'exposition qu'elle nous offre présentement à la Galerie Agnès Lefort est d'une qualité remarquable. Dix-neuf huiles et dix fusains expriment un lyrisme débordant. Suzanne Bergeron a du talent pour dix. Elle sculpte ses créations, les moule à son inspiration. Une puissance féminine crée cet équilibre sensé qui affranchit « Sapin dans la lumière » et « Jardin d'hiver » du thème de « centre », car l'essence de son art repose sur ce thème. Toute l'esthétique de ses œuvres a son origine ou son arrivée au centre de la toile, attraction à laquelle elle s'abandonne complètement dans « Soleil obscur » et « Lune rouge ». Un « Soleil obscur » tracé dans un mouvement de rotation concen-

tre, est souvent la carte qu'elle joue pour ses toiles, telle celle du « Lac ».

Suzanne Bergeron détourne cependant ce geste de concentration dans certaines de ces huiles et c'est là qu'apparaît cet équilibre sensé qui déplace le centre pour le diviser sur les côtés. Cette irrégularité traverse la couleur et scelle l'harmonie dans le mouvement.

Il y a aussi les fusains qui sont une galerie de figures fantastiques, inquiétantes, de visages tristes, lugubres, d'ovales osseux et flegmatiques ajustés sur des moitiés de corps parfaitement en accord avec l'expression des visages, et même qui les complètent.

Ces fusains sont comme un acquiescement au grand talent de Suzanne Bergeron.

Nicole BROSSARD

cinéma

À l'Élysée: "CITIZEN KANE"

par Orson Welles

L'un des plus grands films de l'histoire du cinéma tient présentement l'affiche de la salle Einsestein à l'Élysée.

Citizen Kane, réalisé par Orson Welles en 1941 pour le compte de la compagnie RKO, est non seulement un chef-d'œuvre de l'écran, mais aussi l'une des dénonciations les plus percutantes des journaux, de cette vaste fumisterie que les bonnes âmes coiffent du titre ambitieux de culture populaire alors qu'il ne s'agit que d'un lavage de cerveau bien orchestré. Des esprits aussi éloignés que Jean Cocteau, André Bazin, Jean-Paul Sartre, etc. ne retiennent pas leur enthousiasme à l'égard de Welles.

Dans une livraison des *Cahiers du Cinéma*, Jean Domarchi parle, entre autres choses, d'un goût de splendeur et d'insolite qui animerait Kane. Mais il est peu probable que ce goût de splendeur et d'insolite existe vraiment chez le héros de Welles. Il s'en faut. Charles Foster Kane possède l'âme d'un marchand. Et c'est précisément dans sa façon quantitative d'apprécier les hommes et leurs œuvres qu'il incarne le mieux une façon de vivre qui nous tue.

Une autre critique européenne nous prévient quelque part qu'il faut se méfier, que les pionniers sont à la base de la civilisation américaine, que les Kanes ne sont à la base de la civilisation américaine, que les Kanes ne sont que des héritiers, des profiteurs. Mais les pionniers n'existent plus aux États-Unis; ils ont été remplacés par des cartes de crédit. Aujourd'hui, ce sont des vendeurs de journaux (Kane),

des fabricants d'automobiles et des joueurs de football qui imprègnent la pensée des citoyens de l'Amérique. Il est manifeste que Dieu, la Constitution, la liberté et autres épouvantails à moineaux ne pèsent pas lourd dans la vie quotidienne des Américains (c'est-à-dire les habitants du Canada et des États-Unis).

Aujourd'hui, plus de vingt ans après sa réalisation, le film d'Orson Welles est plus que jamais l'image d'une Amérique qui adore les dernières créations de General Motor et qui se pâme devant les jeunes filles asexuées des films de Vincente Minnelli. Charles Foster Kane reflète bien l'esprit de ce continent qui, d'une part, veut acheter la culture européenne et, d'autre part, s'empresse d'expulser, d'expédier en Europe ses

tionnaire. Les actualités, son ami, son employé, sa deuxième femme racontent tout à tour la vie de Kane qui vient de mourir. La même réalité fuyante, partielle et, en définitive, irréaliste, est saisie au moyen de plans différents. Ainsi les actualités nous montrent Kane en train de prononcer un discours électoral: le plan est banal, il n'a aucune consistance. Ailleurs le même discours sera vu avec les yeux de Leland (l'ami de Kane): cette fois, nous avons une vision globale d'une campagne électorale, c'est-à-dire d'un mensonge à la taille des États-Unis. La séquence est à ce point hallucinante que l'on se demande s'il s'agit de Kane aux E.U. ou de Hitler en Allemagne...

Souignons, en terminant, l'art avec lequel Welles se sert de l'éclairage: combien de fois



Joseph COTTEN dans « Citizen Kane » d'Orson Welles

authentiques génies (Henry Miller, pour un).

Ce n'est qu'un malentendu si Kane n'entre pas à la maison blanche: il était à la fois assez bête et assez riche pour devenir président des États-Unis.

En 1963, *Citizen Kane* demeure une plaie ouverte sur l'âme métallique de l'Amérique et continue d'être une révolution au niveau de l'écriture cinématographique.

Les possibilités illimitées du cinéma sont presque toutes exploitées par Orson Welles. Sa technique du récit est révolu-

avons-nous l'impression d'observer des ombres, des adjoints, des aides anonymes et semblables, des rouages d'un système meurtrier!

Citizen Kane unit, ou plutôt intègre les unes aux autres, les visions d'un poète et les virtuosités d'un cinéaste. Avec *Citizen Kane*, le cinéma devient un langage puisqu'un génie se sert de surimpressions, de profondeur de champs, d'artifices de montage, de relations audio-visuelles pour donner une expression, une consistance matérielle à son âme.

André SMITH

peinture

pression, mais au contraire elle les reconstruit sous différentes nuances.

L'exposition qu'elle nous offre présentement à la Galerie Agnès Lefort est d'une qualité remarquable. Dix-neuf huiles et dix fusains expriment un lyrisme débordant. Suzanne Bergeron a du talent pour dix. Elle sculpte ses créations, les moule à son inspiration. Une puissance féminine crée cet équilibre sensé qui affranchit « Sapin dans la lumière » et « Jardin d'hiver » du thème de « centre », car l'essence de son art repose sur ce thème. Toute l'esthétique de ses œuvres a son origine ou son arrivée au centre de la toile, attraction à laquelle elle s'abandonne complètement dans « Soleil obscur » et « Lune rouge ». Un « Soleil obscur » tracé dans un mouvement de rotation concen-

tre, est souvent la carte qu'elle joue pour ses toiles, telle celle du « Lac ».

Suzanne Bergeron détourne cependant ce geste de concentration dans certaines de ces huiles et c'est là qu'apparaît cet équilibre sensé qui déplace le centre pour le diviser sur les côtés. Cette irrégularité traverse la couleur et scelle l'harmonie dans le mouvement.

Il y a aussi les fusains qui sont une galerie de figures fantastiques, inquiétantes, de visages tristes, lugubres, d'ovales osseux et flegmatiques ajustés sur des moitiés de corps parfaitement en accord avec l'expression des visages, et même qui les complètent.

Ces fusains sont comme un acquiescement au grand talent de Suzanne Bergeron.

Nicole BROSSARD

Special : Assurance-vie

AGE 21 ANS
PRIME \$44.10
MONTANT \$21,230.00

Adrien ANGERS et Fils Inc.

Assurances

Donnez votre âge en écrivant à :

4009, rue Hochelaga
Tél. C. 5-7795

Adrien ANGERS et Fils Inc.

Jean Charest Président
Hubert Poitras Vice-Président
Jacques Benoit Secrétaire-Trésorier
Henri Laberge Associés
Paul Denis
Pierre Benoit
Jean-Jacques Gauthier
Laurent Martineau

**SOCIÉTÉ
DE
SERVICES
PROFESSIONNELS
INC.**

729-2841 2450 MASSON, SUITE 201

**Dactylographie,
cople de thèse,
331-4840**

VITO PIZZERIA

Le seul restaurant qui fait la vraie
pizza napolitaine.

Spaghetti, lasagna, fetucine,
gnocchi, ravioli, regatoni.

LIVRAISON GRATUITE
Tél: 735-3623

CAFE EXPRESSO

5412, Ch. de la Côte-des-Neiges

ÉDUCATION

L'Éducation artistique au Québec

Il se tient chaque année à Montréal de nombreux congrès. Les rapporter tous deviendrait fastidieux. Par contre, les ignorer complètement serait malhonnête. Une sélection s'impose parmi le vaste choix qui s'offre à notre attention. Il nous suffit donc de donner un compte-rendu de ceux qui nous intéressent plus particulièrement. Et le congrès de l'N.S.E.A. (société internationale pour l'éducation artistique), dont les assises se tenaient au Reine-Elizabeth, entre dans cette catégorie.

La conférence a réuni des représentants de plus de vingt pays, malgré la non participation des pays communistes. Ceux-ci, en effet, à cause d'une conception différente de l'éducation artistique, se sont abstenus d'y prendre part. Ironie du sort, le thème du congrès se définissait comme suit : « L'enseignement artistique pour rapprocher les peuples ».

Au cours de leurs exposés, plusieurs conférenciers traçaient le portrait des réalisations accomplies dans ce domaine sur leur continent. D'autres révélèrent ce qui se faisait dans leur propre pays. Il ressort de toutes leurs déclarations que l'éducation artistique progresse un peu partout. Sauf au Québec, naturellement.

Nos délégués se sont contentés, un peu honteusement d'ailleurs, de marquer notre recul. Le D.I.P. a, en effet, aboli l'enseignement de l'histoire de l'art dans les écoles normales. Comment devons-nous interpréter cette malheureuse décision ? Comme un geste irréflichi de la part des autorités en place ? Si c'est le cas, il est regrettable qu'elles se laissent dominer par leurs impulsions. Elles devront apprendre à se maîtriser. Cependant, si l'abolition de ce cours a été pensée, si elle survient après de mûres réflexions, nous sommes forcés d'admettre qu'elles considèrent l'éducation artistique comme quantité négligeable, disons-le, inutile et sans profit. Et ceci n'est certes pas à leur honneur.

Les directeurs du programme des écoles normales, au D.I.P., oublient trop facilement (peut-être ne le savent-ils pas ?) que l'éducation artistique est une discipline fondamentale de la formation de l'enfant. Elle lui permet d'atteindre à une « libre et pleine expression de sa personnalité, de même qu'à un véritable humanisme ».

Saisissant et manifestant ainsi ce qu'il y a d'éternel dans tous les êtres, l'art nous donne, et lui seul, l'intelligence de ce qui a été, de ce qui est et de ce qui sera, opérant le miracle par lequel nous vivons hic et nunc la vie de tous les hommes et de tous les siècles, enrichissant notre pauvreté de l'illimitée et inépuisable richesse du passé et de l'avenir... (1). Car la contemplation d'une oeuvre d'art, attitude active de l'être tout entier, cultive la raison aussi bien que la sensibilité et informe donc en humanité l'être tout entier. (2).

C'est pourquoi, si nous désirons que la prochaine génération soit plus ouverte d'esprit, plus humaniste que la nôtre, qu'elle participe plus activement au renouveau universel, il nous faut former des professeurs compétents, de façon à ce qu'ils puissent dispenser un enseignement solide, profitable et enrichissant. Car on ne s'improvise pas du jour au lendemain professeur d'histoire de l'art, encore moins d'arts plastiques.

Nous demandons donc au D.I.P. de réviser sa politique et de rétablir l'enseignement de l'histoire de l'art dans les écoles normales. Non seulement l'histoire de l'art, mais encore et surtout des arts plastiques (3). Car on ne doit pas confiner l'enfant à la contemplation et à l'appréciation des chefs-d'oeuvre, il faut avant tout l'amener à créer, à faire, lui-même, oeuvre d'art.

Gérald CHARBONNEAU

- (1) Louis Meylan, *Les humanités et la personne*, p. 103.
- (2) idem, p. 109.
- (3) En Grande-Bretagne, les élèves des écoles normales consacrent près de deux heures par jour à l'art sous toutes ses formes.

LA PLACE DES ARTS ou L'AIR DE LA BÊTISE

Le récent concert donné à la Place des Arts par notre chœur des étudiants m'a amené à travailler pendant plusieurs heures dans cette magnifique salle. Nous devons être fiers de ce monument d'une extraordinaire beauté.

Malheureusement, nous ne pouvons être aussi fiers des administrateurs. Car la Place des Arts est devenue un « Town of Mount-Royal » entouré d'un cordon d'agents de police. Il faut condamner avec vigueur l'atmosphère de méfiance et d'inhospitalité qui y règne.

A notre arrivée, nous sommes accueillis par une horde de « philippiens » dont le ramage n'a rien à voir avec le plumage : c'est certainement la plus forte concentration policière au monde.

Leur sens de la politesse et du respect de l'individu laisse grandement à désirer. Ces messieurs devront s'apercevoir le plus rapidement possible qu'ils travaillent en un endroit où la distinction et l'étiquette sont de mise. En aucune circonstance, ils ne peuvent se permettre de tutoyer un visiteur. La Place des Arts doit être le miroir de notre culture. Je ne peut supporter que ces individus en ternissent l'éclat. Ordre et distinction : voilà ce que devrait être leur devise.

Et ce n'est pas tout. Le matin de la répétition, on avait disposé, ça et là, des écriteaux où on pouvait lire : « No Smoking ». On avait oublié que près de 90% des musiciens et des choristes parlent français.

Et pis encore. Seule une affiche anglaise annonçait notre concert. (Il n'y a pas d'affiche

rédigée en français dans les vitrines). Après cinq mois de travail consacrés à la préparation de ce concert et les nombreuses campagnes menées pour la reconnaissance du fait français, je considère cela comme une in-

égard est révoltant. Les limites de notre patience sont depuis longtemps dépassées. Nous n'endurerons plus qu'on nous ignore.

Les directeurs devraient s'assurer du bilinguisme de toutes

musique

sulte. On ne témoigne aucun respect pour ceux qui veulent faire de Montréal une grande capitale artistique. On rit des milliers de clients d'expression française à qui la Place des Arts appartient.

Les responsables de cette situation déplorable sont imparadonnables. Leur mépris à notre

égard est révoltant. Les limites de notre patience sont depuis longtemps dépassées. Nous n'endurerons plus qu'on nous ignore.

Messieurs, surveillez vos vitrines... car nous nous promettons de les surveiller.

Victor ROY

CINÉ-CAMPUS

de l'A.G.E.U.M. présente

DEUX SOMMETS DU FILM DE GUERRE

8 heures p.m. :

WESTFRONT 1918

(version allemande, commentaires français)

9 h. 45 p.m. :

LA FIN D'HITLER

(version française)

réalisés par

G. W. PABST

un maître du cinéma allemand

SAMEDI, LE 9 NOVEMBRE 1963

À L'AUDITORIUM DE L'U. DE M.

La présentation de la carte de membre de l'A.G.E.U.M.

sera exigée à la porte d'entrée

À VOTRE SERVICE

BANQUE

CANADIENNE

NATIONALE

La démocratie, l'Eglise et le Bill 60 (2)

Contradictions d'une certaine volonté démocratique

Si la façon dont se vit la démocratie ici et maintenant est bien telle que le schéma que nous en avons donné précédemment, il semble, à suivre les événements actuels relativement au « Bill 60 », qu'il est des groupes qui tout en se prévalant des avantages de la démocratie, la nie de façon catégorique. On serait tenté de parler de « *profiteurs de la démocratie* ».

Tout comme le P. Arès, s.j., à *Aujourd'hui*, Radio-Canada TV, le 30 août dernier, a refusé de se prononcer sur le C.S.E. parce qu'il n'aurait de rôle que consultatif — à ce compte, qu'y a-t-il à dire du Concile Vatican II, consultatif si je ne m'abuse? —, je mets de côté les objections du « Bill 60 » qui ne visent que la formulation écrite, parce que, si dans vingt ou cinquante ans le gouvernement est communiste — pourquoi ne pas imaginer quelque système trois fois plus hostile au christianisme quand on y est? — ou catholique intégriste — n'est-ce pas aussi une possibilité? — il fera d'autres lois ou bien il se fichera bien de celles existantes. En fait, ces amendements qui ont pour motif la crainte de l'avenir ne visent-ils pas simplement à limi-

ter les pouvoirs du ministre dès maintenant?

La démocratie niée au nom de la démocratie

Par ailleurs, c'est nier la démocratie tout en s'en prévalant que de proposer des amendements de la façon dont l'ont fait la F.C.C., la C.I.C. et la F.C.S. On se présente comme chargé d'un mandat alors que les faits — le vote au congrès de la C.I.C., les supérieurs et commissions scolaires qui ont affiché leur dissidence et fait savoir qu'il n'y avait pas eu de consultations de la part des exécutifs — montrent qu'on ne l'est pas. On dira l'être *implicitement*, étant d'un exécutif élu; ce qui est juste. Il reste qu'on ne saurait oublier que le gouvernement, lui, est *explicitement* chargé de régler le problème de l'éducation; et la population sait que cette question de la gouverne de l'éducation serait abordée, au moins depuis l'institution de la Commission Parent.

Pour la F.C.C. (et les groupes similaires), c'est nier encore davantage la démocratie tout en s'en prévalant que de laisser croire qu'elle — son exécutif

seulement dans le cas présent — parle véritablement au nom de tous les individus impliqués quand il est question de collèges classiques, c'est-à-dire les cadres, les professeurs clercs ou laïques, sinon les élèves. Cette appellation de Fédération des collèges classiques est tout à fait trompeuse: le public sait-il bien que la F.C.C. est une association de supérieurs ou recteurs de collèges et séminaires nommés dans presque tous les cas par leur évêque ou supérieur religieux et qui procèdent souvent d'une façon on ne peut moins démocratique à l'égard de leur personnel (comme des étudiants et de leurs parents d'ailleurs; par exemple, on refuse à un étudiant *majeur*, qui a l'approbation de ses parents, de devenir externe) malgré parfois, je l'ai constaté, une volonté sincère, mais qui reste toute « *idéelle* », d'être attentifs aux « *couches inférieures* ». A titre d'exemple, il est un séminaire, parmi apparemment les plus ouverts, où le rapport de la F.C.C. à la Commission Parent a été soumis au personnel pour étude après qu'il eut été présenté à ladite Commission et publié en volume par surcroît. S'agissait-il d'apprendre à ce personnel à défendre des idées dont il n'avait pas participé à l'élaboration?

Si « Etat laïque » n'est pas qu'un mot...

Le cas de la F.C.C. fait d'ailleurs ressortir la situation ambiguë à laquelle ne peuvent se soustraire l'Eglise catholique et ses institutions comme celles qui s'inspirent de son « aristocratie » dans un régime démocratique. Il s'agit bien d'une monarchie et de nombreux petits fiefs à l'intérieur d'une démocratie. En toute conscience, il me semble embarrassant, et le terme est faible, de réclamer du gouvernement à titre de sujet ce qu'on n'accorde pas à ses sujets à titre de gouvernement. L'Eglise catholique a évidemment droit à sa forme de gouvernement. Que l'évêque dans son diocèse gouverne ses prêtres et ceux-ci les fidèles sur le plan religieux, soit. Mais quand il s'agit de matières profanes, politiques, même à forte incidence religieuse selon la doctrine catholique, selon laquelle d'ailleurs tout a des incidences reli-

COURS DE NATATION

Cours pour les jeunes filles

- Tous les mardis soirs de 6h. à 8h. à compter du 5 novembre 1963 jusqu'au 17 décembre 1963; du 14 janvier 1964 jusqu'au 18 mars 1964.
- Piscine de l'Ecole d'Education physique, 275 ouest, boul. Mont-Royal.

Cours pour les garçons

- Tous les jeudis soirs de 6h. à 8h. à compter du 7 novembre 1963 jusqu'au 19 décembre 1963; du 16 janvier 1964 jusqu'au 20 mars 1964.
- Piscine de l'Ecole d'Education physique, 275 ouest, boul. Mont-Royal.

Lors de la première leçon, des groupes de différents degrés seront formés, les étudiants voudront bien se conformer aux décisions des instructeurs et se présenter régulièrement aux heures fixées pour chaque groupe.

Yves LANDRY,
instructeur-chef.

gieuses, un seul recours devrait être laissé à l'Eglise, savoir la persuasion auprès de ses fidèles.

L'intervention des évêques relativement au « Bill 60 » me semble devoir être considérée dans cette optique. En d'autres termes, les évêques ont droit de proposer à leurs fidèles tel moyen de sauvegarder la confessionnalité de l'enseignement que la majorité souhaite, actuellement en tout cas, dans un ministère de l'éducation et les fidèles ont droit, eux, d'accepter ou de rejeter ce moyen. Effectivement, c'est ce qui arrive, tant soit peu; si les « adultes » professeurs de la C.I.C. partagent l'opinion des évêques sur ces moyens, il est d'autres catholiques, peu matures sans doute, qui affichent leur désaccord, tels des associations étudiantes et des chefs syndicaux. A chacun il est loisible de faire connaître démocratiquement son opinion. (A ce propos, l'exécutif provisoire de la fédération des associations d'étudiants de collèges classiques a suivi l'exemple de celui de la F.C.C.; quand j'étais au collège, on prévenait les étudiants contre le mauvais exemple; nos bonnes traditions se perdent!). En démocratie, il ne saurait être admis qu'une institution non démocratique, même vénérable, obtienne une audience plus marquée que des corps démocratiquement représentatifs de groupes sociaux pratiquement aussi considérables par le nombre de leurs membres, sinon par le prestige d'un lourd passé d'interventions inopportunes; ainsi les syndicats.

En définitive, la démocratie a ses limites. C'est aussi un système dont à l'heure actuelle —

il faut bien le noter puisque c'est un fait observable et, soit dit en passant, bien humain — les milieux cléricaux ou d'inspiration cléricale (autrement dit, dans l'occurrence, aristocratique, savoir: une classe dirigeante toute-puissante face à une classe de dirigés sans voix) semblent vouloir profiter, sans s'en rendre compte peut-être, par la force de l'habitude. Ainsi F.-A. Angers, selon un article paru dans *Le Devoir* du 17 septembre à la page 19, prétend en définitive que c'est à l'Eglise qu'il reviendrait, le cas échéant, de former un ministère de l'éducation, puisque l'Etat ne peut procéder sans mandat de l'Eglise et des parents (un référendum?) et que ces derniers par ailleurs « ne seraient pas moralement habilités à donner un tel mandat. Voilà l'attitude de ce que j'appelle un « *aristocrate cléricale* ».

Il me paraît devenu urgent que l'Etat ne se sente plus lié par les volontés de l'Eglise hiérarchique, dont la seule action à caractère politique devrait de toute évidence se limiter en démocratie laïque à la persuasion auprès des fidèles. Il est souhaitable qu'au Québec le point de vue triomphe dès maintenant, si vraiment on croit en la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Autrement, on continue d'imposer au système démocratique des limites considérables et superflues, alors qu'il en a déjà suffisamment d'autres parts.

Et qu'on vote le « Bill 50 » dans son intégrité initiale, bon sang! Il reste tellement d'autres choses urgentes à régler en matière d'éducation.

Charles GAGNON.

Voulez-vous vous amuser ?

Voulez-vous gagner des prix ?

Formule désuète pour désigner le *Varsity Week-End*! Cette année, ne vous laissez pas prendre,

Venez au Varsity Week-End

Dans une saine atmosphère d'échanges culturels vous aurez l'occasion de connaître la mentalité canadienne-anglaise; que souvent l'on critique parce qu'on l'ignore...

La chance est laissée à tous parce que TOUS peuvent profiter de cette expérience.

N.B. — L'Association générale des Etudiants a coupé le budget de moitié... ce qui garantit le sérieux du Varsity cette année.

Chessman était-il coupable ? OU L'ASSASSINAT LÉGAL

VII — L'EUTHANASIE (1ère partie)

L'euthanasie, dira Quillet, est la mort douce provoquée par la morphine, les barbituriques, qui évite à un malade incurable des douleurs intolérables.

Il suffit d'ajouter à ces malades incurables les blessés de guerre, les grands accidentés, les infirmes de naissance, et toute autre personne qui ne pourra jamais, même au prix d'un effort de volonté surhumain, retrouver sa véritable condition d'homme.

Le mot, forgé par Francis Bacon, veut dire tout cela et plus encore : un drame aussi bien pour celui qui le pratique que pour celui qui s'y refuse.

Pour ainsi dire, le cas de conscience peut se poser de quatre façons, puisqu'il y a quatre possibilités : je tue et j'ai raison; je ne tue pas et j'ai raison; je ne tue pas et je n'ai pas raison.

Ajoutons que Bacon, ainsi que Thomas More, (saint T. More pour les intimes), Montaigne, Montesquieu et Voltaire favorisaient l'euthanasie, tan-

dis que Pascal et Jean-Jacques Rousseau s'y opposaient.

Voyons maintenant quelques cas tels qu'exposés par Igor Barrère et Étienne Lalou dans leur livre : «*Le Dossier confidentiel de l'Euthanasie*».

«*Ceux qui n'ont pas vécu cela ne peuvent rien y comprendre*». En effet, comment comprendre celle qui réclame la mort à grands cris de son lit de souffrance. Comment comprendre la mère qui crie son désespoir parce que le gynécologue n'a pas eu le courage de tuer son enfant. Comment comprendre le capitaine qui exécute son meilleur ami parce qu'une mine a éclaté sous lui et que son regard le supplie de l'achever. Comment comprendre ceux qui n'ont pas eu le courage ou la faiblesse de donner la mort à moins d'avoir vécu une telle expérience.

«*Le courage de donner la mort... Au-delà de toutes les règles communes, humaines et divines, comment douter que, dans certaines circonstances, des êtres purement désintéressés puissent considérer qu'il faut puiser de courage et de charité vraie pour donner la mort que*

pour donner la vie?» (Dossier, p. 38).

L'euthanasie restera, les témoignages au dossier en témoignent, l'un des cas de conscience les plus aigus qui puisse se poser pour l'humain. Nous examinerons quelques-uns de ces cas, et nous verrons la réaction de ceux qui ont accepté ou refusé les souffrances de leurs semblables.

Des quatre cas de conscience que nous avons mentionnés plus haut, un seul conduit à une certitude absolue du devoir accompli : avoir eu raison de ne pas tuer. Pour les autres, une éternelle série de questions se poseront pour la vie à venir : est-ce par moralité ? par amoralité ? par convention ? par non-convention ? par peur ? ou la peur était-elle absente ? est-ce par respect humain ? par amour ? par douleur ? par impossibilité d'accepter la souffrance ? est-ce affaire de religion ? ou la religion en est-elle absente ? Aurais-je dû ? N'aurais-je pas dû ? Suis-je un criminel de ne pas avoir donné la mort ? Aurais-je été un assassin si je l'avais donnée ?

Quelques cas-typés

Chose certaine, l'euthanasie existe et elle existera. Le cas Vandeput, entre autres, a fait couler beaucoup d'encre. Peut-être trop, si l'on tient compte du fait que cela se produit souvent. Le cas Vandeput est un cas-type et nous l'étudierons plus tard.

Chose certaine, la loi des hommes ne peut rien, face au drame de la conscience affrontée à elle-même.

Le premier cas-type que nous verrons est celui des champs de bataille. Voici la conclusion d'un homme qui a refusé de tuer : «*Mon camarade de combat qui l'a achevé d'une rafale m'a dit qu'il lui faisait trop de pitié... l'estime que de nous deux c'est lui qui a été le plus humain et que ce n'est pas lui qui devrait éprouver un sentiment de culpabilité vis-à-vis de la justice des hommes.*» (Dossier, p. 51).

Par contre, pour un autre militaire, le problème se pose différemment : «*J'ai vu un prisonnier vietnamien, éventré par une balle perdue, remettre ses tripes en place après les avoir lavées à la rivière, marcher trois heures avec*

nous en se tenant le ventre pour arriver à l'antenne chirurgicale, et, recousu, reprendre ses forces et guérir au bout d'un mois ! Jamais, personnellement, je n'aurais détruit une vie tant ma conviction est forte que, quand il n'y a plus aucun espoir, il reste toujours la possibilité d'un espoir.» (Dossier, p. 54-55).

Nous voyons ici deux soldats qui ont refusé pour diverses raisons de tuer : le premier, parce que c'était le jour de son baptême de feu; le second, par espoir en l'espoir.

Nous écouterons donc maintenant le témoignage d'un militaire qui a, lui, accepté de se livrer à l'euthanasie. «*Au cours des furieux combats qui se déroulèrent au printemps 1915 en Artois, bien des nôtres tombèrent déchiquetés par les obus, hachés par les mitrailleuses; mon camarade fut un de ceux-là. Un gros éclat d'obus lui ouvrit le ventre. D'ailleurs, la blessure était horrible à voir; elle était de celles qui ne pardonnent pas. C'est ce mourant qui me demanda, qui me supplia d'abrèger ses souffrances. Et je l'ai fait. Certes, dans la rigidité des lois, tant civiles que militaires, je suis coupable d'homicide. Mais d'abord, c'était la guerre; on m'avait appris à tuer. Mais mon camarade, je ne l'ai pas tué, il l'était presque déjà; je l'ai délivré de l'angoisse des ultimes soubresauts de la lutte entre la vie et la mort.*» (Dossier, p. 43).

Qui des trois était le plus coupable? Celui qui avait appris à tuer, celui qui ignorait ce qu'est la guerre, ou celui qui gardait espoir en la vie? Qui des trois était le moins coupable?

Nous n'avons pas droit de juger ce cas de conscience personnelle. Nous ne pouvons décemment appeler «*meurtre*» ce qui est pure charité, ce qui est aussi parfois amour désintéressé de la condition humaine.

Michel BEAULIEU

N. de l'A. : Nous verrons, dans un prochain texte, l'application ou non de l'euthanasie dans les cas des infirmes de naissance et des incurables.

Savez-vous comment dire merci?

Lorsqu'on vous offre un cadeau inattendu, l'accueillez-vous en disant: "Vous n'auriez pas dû faire cette folie"? Lisez dans SELECTION du Reader's Digest de novembre l'art subtil de savoir accepter avec grâce un cadeau ou un compliment et la façon de dire merci qui sera la plus agréable à la personne qui donne. Achetez Sélection aujourd'hui même!

ERNEST ROBERT CIE LTEE

Manufacturier de Bagues
Diamants

Importateur de Montres

De 30% à 50% d'escompte

6397, rue St-Denis
Tél: 271-8184

PAESANO

vous souhaite beaucoup de succès pour cette nouvelle année universitaire

Paesano Pizzeria

5192, Chemin de la Côte-des-Neiges
(près du Chemin de la Reine Marie)

Tél.: 731-8221



A beau visage...joli minois

MFC — Mennen Face Conditioner — éclaircira rapidement votre teint. La lotion antiseptique MFC enraye et prévient l'infection; elle contribue à normaliser les sécrétions huileuses qui favorisent l'éruption de boutons, et hâte le processus de cicatrisation. MFC n'est pas un fond de teint, c'est un traitement... et il est invisible. Tout ce que les gens remarqueront c'est l'amélioration de votre teint. Faites venir une bouteille-échantillon dès aujourd'hui!



OFFRE ECHANTILLON 25¢

THE MENNEN CO. LTD.
Département
2290 rue Dundas ouest
Toronto, Ont.

Veuillez me faire parvenir une bouteille-échantillon de MFC. J'inclus 25¢ pour frais de poste et d'emballage.

Nom.....Age.....

Adresse.....

Ville.....Prov.....
(Ecrire en lettres moulées, s.v.p.)

Le réveil rural :

VERS UN VÉRITABLE
SYNDICALISME AGRICOLE

L'organisation professionnelle peut prendre deux voies principales : le syndicat ou la corporation. Or il est prouvé depuis longtemps que le corporatisme est une forme d'organisation professionnelle fermée ne favorisant qu'une petite minorité au détriment de la majorité. L'organisation professionnelle de type corporatiste étant une voie périmée d'association de gens de même métier, il faut donc se ré-

La réaction brutale qui s'est manifestée lors du dernier congrès de l'U.C.C., bien qu'inattendue, n'en reste pas moins très normale. Comment peut-on imaginer que les cultivateurs ne se sentent pas trahis ou relégués aux oubliettes ? Alors que l'État québécois amorce maints politiques nouvelles dans nombre de domaines, il n'élabore aucun plan directeur pour édifier une saine économie agricole.

affaires

SYNDICALES

jouir de la tendance actuelle constatée chez les cultivateurs. Ces derniers, optant pour un véritable syndicalisme agricole, manifestent une maturité dont l'envergure qui était pour le moins insoupçonnée du gouvernement Lesage, aura surpris tout le monde y compris les cultivateurs eux-mêmes. Cette prise de conscience démontre assez bien que la classe agricole n'est pas plus bête que les autres.

Le fait qu'une grande partie des comités ruraux soit demeurée dans le giron de l'Union Nationale, aux dernières élections, aurait dû amener les dirigeants libéraux à se pencher davantage sur les problèmes agricoles. Si le gouvernement avait fait montre d'une plus grande préoccupation des intérêts des agriculteurs, il ne se retrouverait pas devant un ultimatum. Si le refus de payer le fisc est suivi par les 43,500 membres de l'U.C.C., il risque fort de plonger les municipalités et les commissions scolaires dans un imbroglio financier dont elles seraient loin de voir l'issue.

Plusieurs économistes ont dénié toute vocation agricole à la province de Québec. Si notre sol et notre climat ne nous permettent pas une agriculture rentable, que le gouvernement le dise carrément et cesse de subventionner ce secteur moribond de notre économie. Pour maintenir notre agriculture à un niveau aussi bas, il en coûte, aux contribuables québécois, des dizaines de millions de dollars par année en octrois de toutes sortes. Le manque de franchise du gouvernement ne fait que retarder une solution qui se voudrait radicale et dont la remise à plus tard ne fera qu'accentuer les problèmes posés par l'abandon de certaines cultures et élevages non rentables.

L'U.C.C. en réclamant un véritable syndicat qui puisse assumer la défense de la classe agricole, traduit le désir des cultivateurs d'en finir avec des solutions qui n'en sont pas. En s'entourant d'économistes et de techniciens, l'U.C.C. veut vivre à l'heure du monde moderne et bâtir une économie agricole dont la rentabilité assurera aux agriculteurs, un niveau de vie analogue à celui des autres classes. On ne peut contester le droit des cultivateurs au même bien-être et à la même sécurité que leurs compatriotes. Pour une fois, Daniel Johnson a raison lorsqu'il déclare : « Si les cultivateurs agissent ainsi, c'est que la mesure est pleine. »

Pierre-Emmanuel GARON

UNE FAILLITE ET UNE SOLUTION

La situation précaire dans laquelle se trouve actuellement LA COMPAGNIE NATIONALE DE GESTION est maintenant, vieille nouvelle. Les quotidiens montréalais en ont assez parlé. Maintenant, je crois que c'est le temps de méditer et d'offrir une solution possible.

La situation de la Compagnie Nationale de Gestion est une occasion, heureuse, sinon en soi par les dégâts qu'elle causera dans les budgets des petits épargneurs, mais par ce qu'elle nous montre les fautes que nous pourrions éviter dans le futur, dans la construction de notre économie nationale.

D'abord il convient de remarquer, que les affaires ne peuvent pas s'élaborer par des gens ou des groupes de gens, qui sont tout simplement nationalistes et désirent le bien-être économique de leur groupe. Il faut être plus qu'un « bon diable » pour mettre sur pied des affaires de \$1,000,000 et de les gérer dans la rationalité qu'exige l'entreprise moderne.

Or, il semble que l'O.J.C. n'est qu'une bande de bons diables nationalistes qui veulent avec leurs main nues changer la surface du monde.

Or cela, nous le savons tous, ne se fait plus.

Par la façon même, que les fonds de la Compagnie Nationale de Gestion ont été ramassés, on serait porté à accuser ces bonhommes d'être de faux-monnayeurs qui ont joué sur les sentiments des autres. Mais, les polémiques on les fera ailleurs.

Ce qui n'empêche pas de montrer aux petits épargnants combien il est dangereux de se séparer de son épargne pour une juste cause mal entreprise, où l'inefficacité est camouflée par l'appel aux sentiments nationalistes et même parfois sectaires.

L'O.J.C. est moralement responsable de la perte que subiront ces petits gens nationalistes mais hélas naïfs.

La deuxième leçon qui ressort de cette situation est la formation chez nous d'un culte de personnalité, par lequel on crée un mythe autour de certaines personnes. Dès lors on s'attend qu'à chaque fois que leurs noms figurent sur la liste des directeurs l'entreprise sera prospère comme par miracle.

Parce que, certains Messieurs, passent leurs temps à faire des commentaires à tort ou à travers sur tous les sujets, qui relèvent de leur compétence ou

non, et qui caressent certaines revendications nationales de la population d'une façon particulièrement habile, on les prend immédiatement pour des chefs naturels, des Grands Hommes, on les met sur un piédestal et voilà que le mythe de M. X. a débuté.

Ce n'est pas parce que M. Untel est professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales, qu'il sera nécessairement un bon dirigeant d'entreprise. Ce n'est pas non plus parce que quelqu'un est membre de la S.S.J.B. qu'il connaîtra les astuces de la vie commerciale.

La vie commerciale est bien trop froide, semble-t-il pour ceux qui sont habitués à la chaleur du foyer et même à celle de l'entreprise familiale.

Est-il nécessaire par ailleurs de remarquer, que vous n'entendez que très rarement (sauf quelques rares exceptions) des hommes d'affaires faire des discours ici et là... et mettre leur nez dans les choses qui ne se rapportent pas directement à l'administration de leurs entreprises.

« Business is business and time is money... » cette expression qui évoque sans doute quelques sentiments hostiles et réveille certaines douleurs économiques fut et reste encore le mot d'ordre de ceux qui soûdisant nous ont colonisés... c'est d'ailleurs ce qui explique leur succès dans le monde des affaires.

Donc débarrassons-nous des mythes et des cultes de personnalité. On comprend bien le désarroi dans lequel se trouve le monde des affaires Canadien-Français dû au manque de leadership « naturel » mais on ne peut pas cependant accepter qu'on fasse le jeu d'imposteur. Que le professeur retourne à son université, que le membre de la S.S.J.B. retourne à l'organisation des groupes de pressions et que le « commerçant » dans le plein sens du mot ait sa chance de travailler sans être brusqué par l'envie, la haine intérieure, la jalousie et autres manifestations pathologiques qui sont devenues monnaie courante dans notre milieu.

En dernier lieu, la situation de la Compagnie Nationale de Gestion semble supporter l'argument du monde financier anglo-saxon à l'égard des canadiens français. Les canadiens français, dit-on, ne sont pas capables de mener des finances chez eux. Cette proposition, re-

jettée à demi, et même totalement dans certains milieux, hante quand même la conscience de plusieurs. Est-ce vrai, se demandent-ils. L'expérience de la Compagnie Nationale de Gestion ne fait qu'accroître l'anxiété que soulève cette question, qui par ailleurs n'a aucune validité empirique.

Ici, je voudrais mentionner l'apport que la sociologie et l'anthropologie peuvent faire dans l'étude de cette question.

Au lieu de dépenser une fortune, et souvent la mal dépenser, à former des sociétés de gestion inefficaces, au lieu de perdre notre temps à faire de la propagande nationaliste à bon marché et à expliquer certaines de nos faillites économiques par des rationalisations pleines de non sens, on peut commencer à procéder par nous libérer de nos attitudes, de nos préjugés à notre égard, et nous débarrasser de nos complexes d'infériorité (car, à vrai dire, nous en sommes bourrés jusqu'au cou).

Eh bien la solution première est d'entreprendre une recherche sociologique et anthropologique afin d'étudier la PERSONNALITÉ CANADIENNE-FRANÇAISE, ses attitudes, ses idées, ses aspirations et ses postulats essentiels.

Cette recherche sera longue et coûteuse et présentera plusieurs difficultés techniques... mais existe-t-il des entreprises humaines sans difficultés ? Les millions dépensés pour un tel projet nous permettront d'abord et surtout de nous connaître dans le sens le plus objectif du mot « connaître ».

Peut-être alors sur des bases réelles pourrions-nous procéder à la construction des institutions sociales et intellectuelles qui seront conformes à notre personnalité ?

Il serait souhaitable d'explorer les possibilités que peuvent offrir cette suggestion.

Vous êtes donc tous, chers lecteurs et lectrices, invités à offrir vos idées afin qu'une discussion intelligente puisse s'amorcer.

Il est grand temps.

Dogan AKMAN

N. B. Quand on parle des études sociologiques et anthropologiques, il est bien entendu que ces études se feront naturellement avec la contribution de toutes les disciplines des Sciences Humaines afin de faire fructifier les efforts sur des bases les plus scientifiques.

RESTAURANT

Crêperie des Neiges

Pâtisseries — Crêpes

Spécial chaque jour

Charlys vous attend

5619 A. Ch. de la Côte-des-Neiges

(face à la rue Dupuis)

affaires

NATIONALES

Pour réaliser le programme élaboré par M. Lévesque la nation canadienne-française devra utiliser au maximum toutes ses ressources matérielles et intellectuelles. Si l'inventaire de ces ressources semble prometteur, il est cependant un domaine qui me paraît devoir retarder l'émancipation du Québec.

Nous avons ou nous aurons dans un avenir rapproché le personnel nécessaire pour faire face à une telle évolution (techniciens, ingénieurs, professeurs, etc...) mais la réalisation même de ce programme se trouve mise en doute par la qualité encore trop ordinaire de nos administrateurs. Au Québec, seul l'État dispose des moyens nécessaires pour lancer cette révolution mais encore faut-il qu'il la lance.

M. Lévesque, lors de cette déclaration, parlait en son nom personnel : le programme qu'il a tracé n'est donc pas officiel et rien ne nous garantit qu'éventuellement les membres du cabinet se rallieront à cette politique. De plus le programme de M. Lévesque sous-entend une planification beaucoup plus poussée de l'activité gouvernementale pour harmoniser davantage les initiatives des différents ministères et ainsi éviter les pertes d'énergie. Cette planification devra être élaborée par le cabinet à l'aide des hauts fonctionnaires et actuellement, à part quelques heureuses exceptions, les ministres se distinguent soit par leur incompétence, soit par leur manque d'aptitude à saisir les changements qui s'opèrent ou qui doivent s'opérer au Québec. Certains ministres ne semblent pas conscients que le Québec se trouve à un point tournant de son histoire et que l'État a des responsabilités énormes à assumer envers l'avenir de la nation. On lorgne encore de temps en temps vers la politique partisane et l'on se complait souvent dans des mesures aux aspects ronflants qui trahissent parfois un respect trop électoral du « statu quo ». D'ailleurs le parti ministériel est divisé entre la nostalgie du passé et les nécessités de l'avenir et reflète bien en cela les divers cou-

rants qui agitent l'opinion publique. Qu'on songe aux hésitations de M. Lesage à procéder à la réforme du fonctionnarisme, à l'amélioration considérable que devait proposer le projet de Code du Travail, aux mesures incompatibles avec la démocratisation de l'enseignement aux remous provoqués par la nationalisation de l'électricité, le bill 60 et bientôt par le régime universel de retraite. Certains hommes politiques songent à l'avenir de la nation et d'autres aux prochaines élections.

L'évolution du Québec se fait avec peine et l'avenir de la nation demande de toute urgence un personnel politique qualifié et dynamique. Le Québec ne peut réussir vraiment dans aucun secteur s'il ne cherche pas d'abord à revaloriser sa fonction publique (politiciens et fonctionnaires) car la situation actuelle désigne l'État comme le seul instrument apte à réussir l'émancipation de la nation.

Il faut d'abord que tous les éléments disponibles susceptibles d'améliorer la qualité de la députation se risquent dans l'arène politique. Il faut en plus que les partis démocratisent leurs moyens de financement, assouplissent leurs structures et brisent le monolithisme parfois dépersonnalisant qui éloigne justement de la scène politique tant d'individus compétents. La corruption de nos mœurs politiques a été trop longtemps favorisée par la nature et la conception que l'on se faisait du parti politique. En plus d'améliorer les structures des partis il importe aussi de revaloriser le rôle du député en favorisant la création de comités spécialisés et la nomination d'adjoints aux différents ministères. Ces mesures combinées à la disparition de certaines procédures parlementaires et à l'abolition du conseil législatif faciliteraient l'accélération du travail législatif.

Ces quelques modifications ne sont qu'une amorce alors qu'il faudrait une transformation radicale. Les partis politiques et le corps électoral auront la responsabilité de cette révolution.

J.-M. LAVOIE.

"AMADOU" Un roman attachant

Le Cercle du livre de France a, cette année, décerné son prix à Madame Louise Maheux-Forcier pour "Amadou", son premier roman. Je crois que c'est un choix fort heureux car le livre est bien écrit et attachant.

Très court, le récit commence par la fin. Les premiers mots : "Je l'ai tué..." nous révèlent le dénouement de l'action. Puis, par un procédé emprunté au cinéma, le "flash back", Nathalie, la narratrice, nous restitue par bribes, au gré de ses souvenirs, tout le mécanisme de son drame qui la mène au meurtre.

Ayant, dans sa jeunesse, aimé une jeune fille, Nathalie ne pourra plus aimer personne d'autre, passant d'amants en amants, elle ne songera plus qu'à cette Anne qu'elle a aimée et qui est morte. Les hommes ne pourront jamais se faire aimer d'elle : « Ils m'ont tous aimé, mais moi je n'ai pas accepté d'être une femme... »

Finalement, mariée à un peintre bourgeois qui veut la rendre à ce qu'il appelle "une vie saine et normale", elle le tuera pour marquer son refus de cette normalité au sein de laquelle elle ne peut faire sa vie.

Aucun malaise ne se dégage de cette histoire qui, sous une plume moins habile, aurait pu devenir un sujet scabreux. Le récit est discret, pudique même, et, chose surprenante de nos jours, on ne trouve pas un seul passage érotique dans ce roman d'amour.

Le style de la première partie est délicat, et par moment, il atteint le charme des "chansons de Bilitis" : "Si tu n'es pas là, je ne vis plus, Nathalie; tiens, je suis cette feuille morte si tu t'en vas une heure et cette pierre inutile si tu pars tout un jour."

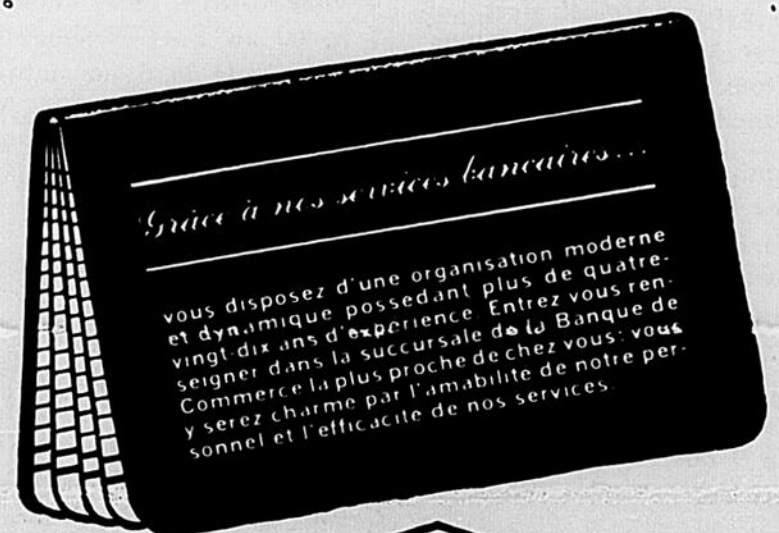
Le procédé du "flash back" contribue beaucoup au charme du livre, en créant une atmosphère de rêve et de mélancolie.

Il y a, cependant, un abus de comparaisons. Le mot "comme" revient vraiment trop souvent, au rythme de deux ou trois fois par pages. Comparaisons qui ne sont, d'ailleurs, pas toujours originales : "L'air était doux comme une caresse, le lac, comme un grand miroir..."

La seconde partie est assez différente, nous n'avons plus qu'un récit continu, précis. La poésie cède la place au dialogue, à l'action. Le ton devient de plus en plus réaliste à mesure que Nathalie devient lucide. Si la première partie est celle de la mélancolie, la seconde est celle de la révolte lucide. Révolte qui s'exprimera par le meurtre de son mari.

Cette histoire demandait beaucoup de talent pour être racontée et madame Maheux-Forcier s'en est très bien tirée. Elle en fait un roman émouvant, un roman qui vaut la peine d'être lu.

Yves Taschereau



**BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE**
Plus de 1800 succursales à votre service

SPORTS

Soccer Interuniversitaire

TROIS VICTOIRES D'AFFILÉES POUR LES CARABINS

Après avoir connu des débuts difficiles contre McGill au commencement de la saison, nos porte-couleurs se sont ressaisis en battant le Collège Macdonald. Mardi dernier, les Carabins ont vaincu le Collège Loyola au compte de 2 à 1 et mercredi, une autre victoire contre McGill par 1 à 0.

Grâce à leur belle tenue, l'équipe de soccer de l'Université de Montréal rencontrera en finale de la Coupe Mont-Royal, l'équipe de McGill. Cette partie aura lieu jeudi 31 octobre au Parc Newman à 8 h. du soir.

La saison se terminera par une rencontre contre Loyola, le 5

nov. au Parc Newman également et le 9 novembre à Kingston contre le R.M.C.



Le gardien de buts, Yves Ducharme et le capitaine Louis Piperni.

Championnat de tennis féminin

Louise Belzile (Se. Soc.) a atteint la finale en éliminant en semi-finale Lisette Blouin (Se. Soc.) alors que Louise Leblanc (Ens.) se qualifiait aux dépens de Renée Proulx (Lettres).

Résultats de la finale :

Louise Belzile remporte la victoire sur Louise Leblanc.
12-10, 3-6, 9-7

Basketball féminin

Les cours de perfectionnement pour le Basketball féminin auront lieu tous les **mercredis soirs à 6h.**, au gymnase de l'École d'Éducation physique à partir du 6 novembre.

Toutes les facultés sont invitées à envoyer leurs étudiantes que ce sport intéresse.

Il y aura plus tard dans la saison un tournoi féminin intermédiaire.

Michelle VEZINA,
responsable
Marcel DUVAL,
instructeur.

GYMNASTIQUE

Cours pour jeunes filles

Le Comité des sports organise à l'intention des étudiantes, un programme attrayant de gymnastique féminine, gymnastique rythmique, exercices variés, etc...

Ces cours ont lieu tous les **Lundis soirs à 6h.**, au gymnase de l'École d'Éducation physique, 275 ouest, boul. Mont-Royal.

Les cours auront lieu à compter du 4 novembre 1963 jusqu'au 16 décembre 1963. et reprendront le 20 janvier 1964 jusqu'au 17 mars 1964.

Lise SURPRENANT,
instructeur-chef.

Cours pour les garçons

Un programme varié, comprenant la gymnastique libre, conditionnement physique, agrès, jeux, etc.

Tous les **mardis soirs à 6h.**, au gymnase de l'École d'Éducation physique, 275 ouest, boul. Mont-Royal.

Les cours auront lieu à compter du 5 novembre 1963 jusqu'au 17 décembre 1963 et reprendront le 21 janvier 1964 jusqu'au 18 mars 1964.

Gilles MICHAUD,
instructeur-chef.

Début du Championnat Interfacultaire de Hockey

Mardi, 5 nov., à Villeray, groupe A

8.00 hres — Educ. phys. I vs Sciences
9.30 hres — H.E.C. vs Ch. dent.

Judi, 7 nov., à McGill, groupe B

8.00 hres — Opto. vs Méd. - Pharmacie
9.30 hres — Poly II vs Sc. Soc.

Le sport bat son plein à l'Université de Montréal

Les activités d'automne qui se sont déroulées par une température exceptionnelle depuis la mi-septembre tirent à leur fin.

Football

Dans le domaine du *Football*, les Carabins, qui jouent dans la section Est de l'O.S.L.A.A., ont bien commencé la saison en disposant d'abord des Indiens de McGill (12-7), puis du RMC de Kingston (15-0). La deuxième partie contre McGill s'est soldée par un échec de (19-0), ainsi que la rencontre au Collège Macdonald (26-9).

L'équipe décimée par de nombreuses blessures a eu maintenant une dizaine de jours pour refaire ses forces. Samedi 2 novembre, les Carabins recevaient à 2 h. au Parc Jarry les représentants de l'Université Bishop's et ils s'en iront terminer la saison, le 9 nov. à Ottawa contre St-Patrick's.

Soccer

Le *Soccer*, un sport nouveau, pratiqué maintenant à l'Université de Montréal connaît d'excellent succès. L'équipe a eu un départ difficile, subissant la dé-

faite devant les Redmen de McGill au compte de 5-1. Puis trois victoires consécutives sont venues récompenser les efforts de l'instructeur Lucien Laborde. D'abord, au Collège Macdonald les Carabins gagnent 6-4, puis ils disposent de Loyola 2-1 et ensuite ils prennent leur revanche sur McGill par un score serré de 1-0.

Les Carabins disputeront encore 3 parties, une contre McGill, pour la finale de la Coupe «*Mont-Royal*», le 31 octobre à 7 h. 00 au Parc Newman, ensuite Loyola le 5 novembre également à 7 h. au Parc Newman et RMC à Kingston le 9 novembre.

Athlétisme

C'est dans le domaine de l'*Athlétisme* que l'Université de Montréal gagne son premier titre interuniversitaire cette année, ceci grâce à Jean-Pierre Grisé (Chir. dent.) qui, lors des Championnats des Universités de l'Est du Canada, s'est classé premier au lancement du javelot. Au classement par équipe, l'U. de M. termine au 8ème rang. Il y avait plus de 180 athlètes représentant 10 Universi-

tés à ses championnats disputés à Toronto.

Au tournoi métropolitain, disputé au Collège Macdonald, les athlètes de l'U. de M. ont remporté la victoire devant S. G.W.U. et Macdonald.

Au championnat de l'Université, c'est la faculté des Sciences qui remporte le trophée. Six records ont été améliorés dans cette discipline, cette saison.

Golf

Dans le domaine du *Golf*, l'équipe de l'Université de Montréal s'est classée 5ème sur 9 équipes au Tournoi interuniversitaire.

Le tournoi interfacultaire a vu l'équipe physique remporter la victoire devant les H.E.C. C'est Benoit Champagne (Droit) qui s'est adjugé le championnat individuel.

Tennis

Au *Tennis*, les championnats interuniversitaires ont eu lieu sur les courts de l'Université de Montréal. McGill a remporté la victoire et les Carabins, malgré le départ de François

Godbout et de Yves Laberge se sont classés au 3ème rang.

Normand Trottier (Droit) remporte le championnat individuel chez les garçons et Louise Belzile (Se. Soc.) chez les étudiantes. L'Éducation physique gagne le tournoi interfacultaire devant Chirurgie dentaire.

Hockey

Les activités d'automne ne sont pas terminées que déjà les sports d'hivers reprennent leurs droits. Au *Hockey*, 8 parties d'entraînement entre les différentes équipes de faculté a permis à un comité de sélection, composé du Dr Dion, instructeur des Carabins, Gaston Marcotte, professeur à l'école d'Éducation physique et Léo Boucher, directeur de la ligue interfacultaire de choisir une trentaine de joueurs susceptibles de faire partie de l'équipe «*bleu et or*».

Les entraînements ont déjà débuté au Centre Paul Sauvé. Les Tressider, Granger, Charbonneau, Viau, Boucher, De Roy, Gervais, Lambert, Lefort, Lamarre et d'autres montrent un entrain et un excellent esprit, ce qui laisse bien augurer de la saison interuniversitaire.

En plus de Toronto, Laval, McGill et U. de M., la ligue comprendra cette saison MacMaster de Hamilton, Queen's de Kingston et Waterloo. Il y aura de belles joutes en perspective au Centre Paul Sauvé durant la saison. On se souvient encore que l'an dernier, une équipe d'étoile de la ligue interuniversitaire avait défait les Smoke Eaters de Trails, en route pour les Championnats du Monde Amateur.

Autres sports

Dans les autres sports, les activités sont intenses, le *Basketball*, la *Natation*, le *Ski*, l'*Escrime*, le *Judo*, le *Volleyball*; toutes ces équipes ont repris l'entraînement.

Domaine interfacultaire

Dans le domaine interfacultaire, les championnats de *hockey* et de *basketball* débiteront au commencement de novembre. Il y a aussi pour les étudiants qui ne font pas de compétition, des cours de *gymnastique* et de *natation*. Durant l'hiver, les cours de *ski* et de *golf* reprendront également.

"À VOS MARQUES", UNIVERSITAIRES

La météorologie, dame capricieuse d'une sollicitude toute maternelle, avait prédit pour la journée du 6 octobre, un temps beau et ensoleillé. Le temps était splendide, magnifique, idéal pour une journée sportive : un soleil radieux inondait l'humble et modeste pelouse du stade Brébeuf, où devaient se dérouler, dans une ambiance du « tonnerre », les championnats d'athlétisme de l'Université de Montréal.

J'étais venu là, fermement décidé à encourager les athlètes et à me livrer au doux ululatus de l'admiration, quitte à vociférer les épithètes « stimulantes » et à me peler les deux mains à force d'applaudir. Hélas ! Cruelle déception ! Une aplatissante, une stupéfiante, une indéfinissable amertume m'étreignit en constatant, amèrement, l'absence ou presque, de participants et de spectateurs... Les stades vides sont de grands espaces tristes et inutiles quand la jeunesse n'est pas là, pour les animer.

Simultanément, j'ai senti sourdre et bouillonner en moi une sainte colère, une légitime, une exaspérante indignation. Est-il possible — me suis-je demandé — que cet élan magnifique qui pousse la jeunesse vers la pratique des sports et des exercices physiques, et qui donne le goût de la virilité, n'existe pas, chez nous, à l'Université ? On s'insurge dans la presse à renfort de chroniques et d'éditoriaux filandreux et laxatifs contre la dépravation fantastique d'une époque où « alcool » et « sexe » règnent plus ou moins souverainement. On s'accorde... à multiplier la lutte et les moyens contre ces « immodés fléaux sociaux » et on semble ignorer leur antidote naturel : le sport, son vrai rôle, son rôle d'auxiliaire nécessaire à une vie saine et harmonieuse. Par « son » apprentissage, nous sollicitons l'attention, l'observation et la mémoire qui sont des éléments de l'intelligence...

Par « lui », sur le stade, nous pouvons apprendre avec l'honnêteté, la maîtrise de soi, la justice et la « Tempérance ».

Le sport est la « morale en action ». Il n'est pas, seulement, plaisir individuel du muscle et de l'esprit, joie animale de courir et de s'ébattre, en plein air, avec des camarades, c'est aussi un merveilleux élément de « rénovation sociale ». Je ne « m'é-

tendrai » pas davantage sur les mérites incontestables et les vertus éducatives du sport.

A mon avis, le sport devrait faire partie de la culture nationale générale, en servant d'éducation de l'individu, en lui donnant la santé, la force, la joie, une jeunesse prolongée, le bonheur. Grâce à lui, nous pourrions, à l'université, mieux nous connaître, mieux nous comprendre, mieux nous aimer; je ne connais pas d'autres domaines de la vie, où les jeunes aient tant de choses en commun qu'au cours d'une rencontre sportive; tous les sportifs du monde s'inspirent de l'idée olympique moderne et universelle selon laquelle le sport peut rendre la vie de l'homme plus belle et plus joyeuse, faciliter l'entente réciproque entre les gens quelles que soient la couleur de leur peau, leur religion et leurs opinions politiques, resserrer l'amitié entre les peuples, consolider la paix.

Actuellement, les sports dits « organisés » ou « commercialisés » dénaturent le fameux : « fair-play » et apportent dans l'arène, l'hypocrisie, la brutalité, les « arrangements »... voire le mensonge. Le grand responsable est cette « psychose du gain » qui s'est emparée du malheureux sportif: gagner de l'argent et toujours davantage, peu importe le moyen, et tricher au besoin. Un athlète célèbre écrivait : « que le stade était le temple de la loyauté et des sentiments nobles. Mais les marchands sont entrés dans le temple et ont tout corrompu. » « Ont-ils corrompu et frené l'enthousiasme et l'élan des universitaires ? » Oui, — me dit un universitaire, — vous nous reprochez notre apathie, notre pitoyable allégresse, tout cela est fort beau, vous avez raison, nous dormons... mais, permettez-moi d'avancer un argument. (cette dernière réplique fut ajoutée avec « un sang-froid de poisson mort »). Je suis sportif, j'aime l'athlétisme; où dois-je le pratiquer ? Il me faut courir en ville, au stade, au gymnase, perdre du temps précieux, de l'argent même, faute de disposer d'un stade et d'un gymnase universitaire. Ce n'est pas une excuse, — une excuse valable — et vous le savez bien.

Je ne connais pas la « sportivité » de l'Université et j'ignore si ses « dirigeants » exécutent de

temps à autre, des tours d'« épine dorsale, histoire de se « dérouiller » les articulations ou de s'arrondir les pectoraux en emmagasinant du « tonus » musculaire, mais je constate, tristement, épouvantablement, qu'il n'EXISTE AUCUN GYMNASE, AUCUN STADE, AUCUNE PISCINE sur le Campus d'une Université qui se dit à l'avant-garde du progrès, et pouvant donner aux MILLIERS d'étudiants, les avantages immenses dont la santé bénéficie par l'exercice corporel. Une telle lacune ne permet pas autre chose que le balbutiement de l'extase ou de la consternation. Le gym-

nase et le stade sont le centre de la vie sportive et le rouage central de la formation humaine. On doit les retrouver NATURELLEMENT au milieu des bâtiments universitaires.

Universitaires, secouez-vous !

Trop de jeunes gens, non initiés à l'activité sportive physique, sont enclins à la rêverie ou obsédés par des plaisirs et des divertissements malsains ou mièvres. Votre devoir est de les secouer et de les aider, par le sport, à dégager leur personnalité. Vous, qui avez su si magistralement organiser un specta-

La bonne compagnie de l'époque a une âme de soixante dix ans, elle hait l'énergie sous toutes ses formes.

Stendhal

La décadence du sport suit naturellement la décadence de l'humanité.

culaire « boycottage de la cafétéria pour la diminution des prix des repas, serez-vous aussi dynamiques, aussi pétulants, aussi frénétiques pour revendiquer un stade et un gymnase, gages de santé et de vitalité ?

Plût à Dieu, que j'invoque ici en toute « Justice », plût à Dieu, dis-je, que soient érigés rapidement pour l'émerveillement de tous les bourgeois, ce Temple et ce Stade, pour le rapprochement fraternel de tous les universitaires sportifs de bonne volonté, quelles que soient la couleur de leur peau, leur religion et leurs opinions politiques.

Henri STRYKOWSKI

Les loisirs... un gaspillage ! (II)

Les loisirs... gaspillage de talents

Tout individu doit se rappeler que le temps des loisirs est fait pour l'aider à se libérer de la routine de son travail quotidien et de l'ennui qu'entraîne l'engrenage de ses responsabilités de tous les jours.

Tout individu doit se rappeler que le temps des loisirs est fait pour lui permettre de vivre pleinement sa vie d'homme, d'user pleinement de sa liberté et de choisir les activités de son gré.

Pour lui, c'est le temps par excellence de se révéler lui-même, de donner libre cours à ses goûts personnels, à ses talents, à ses aptitudes, d'exprimer et de développer sa personnalité par une activité créatrice et enrichissante. C'est le temps par excellence pour accroître sa culture, ses connaissances, ses capacités, afin de s'épanouir davantage et d'être mieux outillé pour faire face à ses responsabilités personnelles, professionnelles et sociales.

Tout individu doit aussi s'interroger et découvrir s'il ne gaspille pas ses talents, dans ses moments de loisir. Il doit précisément se demander à quoi sont consacrés ses loisirs.

- à un abus de divertissement et de délassement
- à une inactivité complète et une indolente paresse

- à un excès d'activité physique ou sportive
- à une entière passivité (se contentant de voir agir plutôt que d'agir)
- à la recherche des frivoles satisfactions de certains loisirs commercialisés
- à des activités sociales plus futiles qu'utiles.

Pourquoi n'exploite-t-il pas ses aptitudes personnelles en créant quelque chose dans : le bricolage, la peinture, la sculpture, la littérature, la musique, etc....

Pourquoi ne songe-t-il pas à s'exprimer librement dans ces diverses activités ?

Pourquoi ne cherche-t-il pas à enrichir davantage son esprit par : la lecture, l'étude, le théâtre, l'art oratoire, les visites édu-

catives, la participation aux cercles d'étude, à l'organisation communautaire, etc. ?...

L'individu n'a pas le droit de laisser incultes ses talents personnels. Il doit les cultiver, les exploiter pour sa propre satisfaction, pour son épanouissement personnel. Il se doit aussi de les faire servir au bien de la communauté et de les employer pour apporter un peu de bien-être et de bonheur dans son propre milieu.

Tout en étant pleinement lui-même, l'individu doit être au service de ses concitoyens par son apport direct dans la vie communautaire et aussi par le simple fait qu'il devient plus homme par l'emploi sage, équilibré et fructueux de ses moments de loisir.

Tournoi interfacultaire de tennis

8 facultés représentées

Résultats finals

Chirurgie dentaire se qualifie pour la finale aux dépens des sciences sociales et de Psychologie et l'éducation physique après avoir éliminé les sciences religieuses et les sciences pures.

EDUCATION PHYSIQUE
BAT CHIRURGIE DENTAIRE 2 à 1.

Quand il m'arrive de penser...

La gratuité scolaire au niveau universitaire

La gratuité scolaire universelle pour les universitaires...? Suis-je en faveur ou contre? J'ai l'impression que je ne suis, de prime abord, ni pour ni contre, et pourtant je suis convaincu que je ne suis pas neutre. Je pense...

Le bien commun, qu'exige-t-il? Il me semble qu'il exige ceci: que tous les jeunes qui en ont le talent et la volonté, et qui sont décidés à user au travail autre chose que leur fond de culotte, puissent poursuivre leurs études universitaires et post-universitaires, sans en être empêchés par le manque d'argent. Par contre, les fils ou les filles de familles à l'aise ou même cosuées, eux, ont-ils vraiment besoin, en vertu du bien commun, qu'on lève pour eux un obstacle inexistant? Ont-ils besoin que le peuple, pas Gérin-Lajoie, le peuple leur paie une automobile pour aller aux cours et s'accorder d'autres sorties (?) de détente!...

Un système de bourses suffisantes et distribuées avant la fin de l'année, autant que possible! bourses accordées de plein droit, sans recours nécessaire à des familles, à tous ceux qui en ont réellement besoin est-il d'application strictement impossible, compte tenu toujours d'un minimum de bavures inévitables dans les choses humaines et, le dirais-je, politiques?

Jusqu'à preuve du contraire, et jusqu'au moment où il m'ar-

rivera encore de penser — ce n'est pas tellement fréquent — j'inclinerai à croire que, dans ces conditions, le bien commun serait sauvegardé dans toute la mesure où il peut l'être par des hommes. La démocratie aussi serait sauvegardée, car je suis presque sûr que le peuple est d'accord pour aider les étudiants qui sont réellement dans le besoin, mais que le peuple n'accepterait pas de gâter de cœur, à moins d'y être forcé par une dictature démocratique, de donner son argent à ceux dont les goussets regorgent déjà ni aux flâneurs partis pour la gloire.

Et puis, au bout des études universitaires ou post-universitaires, toujours payées en tout ou en partie par le peuple — pensez aux subsides que les universités reçoivent déjà de l'Etat — pourrait-il s'ériger un contrôle, préférablement interne à la profession, je le souhaite — est-ce possible? — qui empêcherait les professionnels frais émoulus, et les moins frais aussi, d'exploiter sans vergogne le peuple jadis naïf qui, de ces derniers durement gagnés, les a fait accéder à la couche tertiaire de la société?

S'il m'arrive de penser encore, si d'autres rallument l'étincelle, je reviendrai peut-être sur le sujet...

Gérard LARIVIERE

Le pourquoi du prêt d'honneur

Le Québec se développe à pas de géant et requiert des compétences. C'est là un fait indéniable. Un peu confus, peut-être, pour la grande majorité des gens, mais clair et net pour les dirigeants de la société actuelle.

Si M. Samuel Gagné, président de la campagne du Prêt d'Honneur, affirmait sans équivoque possible que la priorité allait à l'éducation lorsqu'il s'agissait d'investir et que notre première richesse naturelle était justement l'éducation.

Et le ministre des richesses naturelles lui-même, M. René Lévesque affirmait « qu'il faudrait investir dans l'éducation plutôt que dans la Défense Nationale ».

M. Jean-Paul Gignac, ing. p. et commissaire de l'Hydro-Québec, enchaîne: « Pour contrôler notre économie, il faut absolument que nos écoles de haut savoir nous fournissent les hommes qu'il nous faut et ça fait plus que presser. »

Personne n'ignore plus que dans les circonstances actuelles, il en coûte beaucoup, pécuniairement parlant, pour former des hommes compétents et le seul moyen actuellement efficace et adéquat, la seule planche de salut pour nombre d'étudiants, c'est le Prêt d'Honneur dont la réussite dépend uniquement de la participation étudiante. Ce

serait vous tricher vous-mêmes que de refuser votre participation à la Grande Visite du 11 novembre.

Le Prêt d'Honneur et l'expansion économique du Québec

Le Prêt d'Honneur, ça peut vouloir dire plus de diplômés universitaires, plus de gens compétents, plus d'ingénieurs, plus d'administrateurs, de scientifiques, d'hommes d'affaires. Plus de tous ces gens dont on ne peut se passer, qui sont trop peu nombreux en fait, de ces gens qui ont ou acquerront ce sens de la responsabilité — sur lequel on peut se permettre de s'appuyer avec confiance pour bâtir l'avenir.

M. J.-P. GIGNAC

Le Prêt d'Honneur et la gratuité scolaire

« L'idée de la gratuité scolaire est peut-être discutable (réponse à Mgr. Lussier) mais j'y crois et mon gouvernement y croit; d'ici à ce qu'elle soit appliquée, la nouvelle formule du Prêt d'Honneur constitue le moyen le plus ingénieux d'assurer l'accessibilité la plus grande possible à l'enseignement supérieur. » M. René Lévesque devant la Chambre de Commerce du district de Montréal.

La participation étudiante

« Non seulement les étudiants sont convaincus du bien-fondé et de la nécessité d'un organisme comme le Prêt d'Honneur,

mais encore, ils savent que ce lui-ci aura toujours sa place dans notre société, même si le gouvernement accorde la gratuité scolaire totale aux étudiants universitaires, ne serait-ce que parce qu'il faudra quand même aider les universitaires qui voudront continuer des cours de spécialisation, tout comme ceux qui vivront dans la misère. C'est pourquoi les étudiants appuient entièrement la nouvelle formule du Prêt d'Honneur et ils sont prêts à collaborer totalement au succès de la campagne. M. Pierre Marois, président de l'A.G.E.U.M. à l'exécutif du Prêt d'Honneur.

Conclusion

La conclusion est simple: il faut une participation entière à La Grande Visite. Plus il y aura d'étudiants, donc de foyers visités, plus il y aura de prêts à accorder.

Lettres de noblesse du Prêt d'Honneur

- Instrument de libération économique
- Prête plus cette année qu'en 19 ans d'existence
- Chaque dollar est quintuplé
- « La prospérité économique dépend de la formation des compétences ». (Le Devoir — 24-10-63)
- « L'avenir est entre les mains de la jeunesse ». (Montréal-Matin — 24-9-63)
- D'ici 10 ans: \$50 millions seront prêtés aux étudiants

Nouvelles étudiantes internationales

Situation déplorable au Dahomey

Tous les deux ans, les étudiants de la République du Dahomey doivent rentrer chez eux pour aider au développement du pays. « Comme dans chaque pays africain, il existe également au Dahomey des plans pour une université », déclara M. Adolphe Gaston Agboton, directeur des services de presse, d'information et de propagande, au cours d'une visite dans la République fédérale allemande.

Le problème scolaire est le problème le plus important étant donné que seulement 29% des enfants d'âge scolaire vont à l'école. Les 800 étudiants du pays doivent étudier dans des universités étrangères. 600 étudiants du Dahomey sont immatriculés dans des universités françaises. 75% de tous les étudiants du Dahomey reçoivent une bourse de l'Etat. («ew"-Dienst, Bonn). (Miroir des étudiants)

